CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Séance du vendredi 23 octobre 2026 12 heures 00

Procès-verbal

L'an deux mille vingt six, le vingt trois octobre à 12 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation du 21 octobre 2026 et sous la présidence de Guillaume LISSY, Président de Grenoble-Alpes Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **110**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **104**

Présents :
Guillaume LISSY, Thierry ALDEGUER, Laurent AMADIEU, Nathalie BERANGER, Olivier BERTRAND, Enzo BILLON, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Clément CHAPPET, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Cécile CURTET, Evelyne DE CARO, Marc DEPINOIS, Claudine DIDIER, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Alexis MONGE, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Gilles NAMUR, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Jean-Luc RIZZI, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Gilles STRAPPAZZON, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET

Absents ayant donné pouvoir :
Amélie AMORE pouvoir à Francis PILLOT, Zakaria AMRAN pouvoir à Allan BRUNON, Léah ASSALI pouvoir à Amandine GERMAIN, Luc AURY pouvoir à Valentin TORRES, Margot BELAIR pouvoir à Olivier BERTRAND, Luis BELTRAN-LOPEZ pouvoir à Gilles NAMUR, Emilie CHALAS pouvoir à Pierre-Edouard CARDINAL, Brahim CHERAA pouvoir à Claudine DIDIER, Michelle DARAN pouvoir à Hassen BOUZEGHOUB, Amandine DEMORE pouvoir à Pierre LABRIET, Céline DESLATTES pouvoir à Kheira CAPDEPON, Abdelnour DJEBBOURI pouvoir à Coline PISSARD-GIBOLLET, Stéphane DUPONT-FERRIER pouvoir à Cédric GARCIN, Aurélien FARGE pouvoir à Lencka POPRAVKA, Simon FARLEY pouvoir à Cyrille PLENET, Michel GAUTHIER pouvoir à Marc DEPINOIS, Isabelle GMIRA pouvoir à Eva CANTERO, Raphaël GUERRERO pouvoir à Guy JULLIEN, Mickaël GUIHENEUF pouvoir à Bertrand SPINDLER, Joëlle HOURS pouvoir à Leïla GADDAS, Diana KDOUH pouvoir à Jérôme RUBES, Alexandre LACROIX pouvoir à Enzo BILLON, Franck LONGO pouvoir à Evelyne DE CARO, Christian MASNADA pouvoir à Sylvain LAVAL, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à Audrey GUYOMARD, Anouchka MICHARD pouvoir à Thierry ALDEGUER, Gaëtan MONOT pouvoir à Cécile CENATIEMPO, Marc ODDON pouvoir à Guillaume CARASSIO, Chloé PANTEL pouvoir à Philippe CARDIN, Isabelle PETERS pouvoir à Alexis MONGE, David QUEIROS pouvoir à Michelle VEYRET, Laura SIEFERT pouvoir à Guillaume LISSY, Michelle SY pouvoir à Julie MONTAGNIER, Mehdi TADJINE pouvoir à Gilles MOREAU, Laurent THOVISTE pouvoir à Fabrice HUGELÉ
Absents :
Gildas BOUFFAUD, Ludovic BUSTOS, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Christophe FERRARI, Souad GRAND

Audrey GUYOMARD a été nommée secrétaire de séance.

Table des matières

Commerces, marchés, artisanat et logistique urbaine.....20
Délibération N° DEL23102026496- Soutien exceptionnel (aide d'urgence) aux commerçants et artisans ayant subi des dégradations.....20

00:01:36
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Chers collègues, je vous propose de commencer à vous installer, s'il vous plaît. On me signale que le quorum est atteint. Je vous propose donc à 12 h 09 de commencer cette séance. Je voudrais, avant de faire l'appel, puisqu'il est nécessaire de déclarer le moment démocratique ouvert, adresser quelques remerciements rapides d'abord à nos services : le service des assemblées de la vie institutionnelle pour avoir organisé au pied levé ce Conseil métropolitain exceptionnel. Je sais que c'est un travail important qui leur a été demandé, et je voudrais les en remercier en votre nom, et remercier aussi le service économie qui s'occupe notamment du commerce de proximité, qui nous a permis de travailler sur une délibération robuste financée qui vous est proposée aujourd'hui. Je voudrais les remercier pour votre travail. Je salue également le directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie qui est présent aujourd'hui pour assister à ce débat. Je vous salue évidemment toutes et tous, l'ensemble des élus, des agents du service public sur tous les bancs et saluant également les métropolitains qui nous regardent via les différents outils de communication. Compte tenu de la période un peu complexe, notamment de vacances scolaires et de la convocation en urgence pour que nous puissions sécuriser nos décisions, je vais vous proposer de procéder à l'appel, ce que nous ne faisons pas habituellement, mais ce qui nous permettra de bien vérifier que le quorum est atteint. Je me permets également d'insister pour que vous puissiez bien signer chacune et chacun la feuille de séance pour que nous contrôlions ce quorum a posteriori, par le service des assemblées. À l'appel de votre nom, je vous invite à me préciser, évidemment, si vous êtes présent et le cas échéant, si vous êtes porteur d'un pouvoir. Un certain nombre d'entre... m'ont été signalés. Si jamais je les oublie, n'hésitez pas à me le dire. Je vais procéder par ordre alphabétique à l'appel.

[Le Président procède à l'appel, voir ci-dessus le récapitulatif de l'appel]

NOM	Prénom	Détails
ALDEGUER	Thierry	présent
AMADIEU	Laurent	présent
AMORE	Amélie	donne pouvoir à Francis PILLOT
AMRAN	Zakaria	donne pouvoir à Allan BRUNON
ASSALI	Leah	donne pouvoir à Amandine GERMAIN
AURY	Luc	donne pouvoir à Valentin TORRES
BELAIR	Margot	donne pouvoir à Olivier BERTRAND
BELTRAN-LOPEZ	Luis	donne pouvoir à à Gilles NAMUR
BERANGER	Nathalie	présente
BERTRAND	Olivier	présent
BILLON	Enzo	présent
BOUFFAUD	Gildas	absent pas de pouvoir
BOUHAFS	Zaim	présent
BOUZEGHOUB	Hassen	présent
BRESSON	Christophe	présent
BRUNET	Christine	présente
BRUNON	Allan	présent
BUSTOS	Ludovic	absent pas de pouvoir
CANTERO	Eva	présente
CAPDEPON	Kheira	présente
CARASSIO	Guillaume	présent
CARDIN	Philippe	présent
CARDINAL	Pierre-Edouard	présent

CASTILLO	Bastien	présent
CENATIEMPO	Cécile	présente
CHALAS	Emilie	donne pouvoir à Pierre-Edouard CARDINAL
CHAPPET	Clément	présent
CHERAA	Brahim	donne pouvoir à Claudine DIDIER
CHOLAT	Florent	absent pas de pouvoir
COGNARD	Jean-Gaëtan	présent
COIFFARD	Benjamin	présent
CONFESSON	Alan	absent pas de pouvoir
CURTET	Cécile	présente
DARAN	Michelle	donne pouvoir à Hassen BOUZEGHOUB
DE CARO	Evelyne	présente
DEMORE	Amandine	donne pouvoir à Pierre LABRIET
DEPINOIS	Marc	présent
DESLATTES	Céline	donne pouvoir à Kheira CAPDEPON
DIDIER	Claudine	présente
DJEBBOURI	Abdelnour	donne pouvoir à Coline PISSARD GIBOLLET
DOUKHI	Kenza	présente
DULOUTRE	Sylvain	présent
DUPONT-FERRIER	Stéphane	donne pouvoir à Cédric GARCIN
FARGE	Aurélien	donne pouvoir à Lencka POPRAVKA
FARLEY	Simon	donne pouvoir à Cyrille PLENET
FERRARI	Christophe	absent pas de pouvoir
FONTANA	Françoise	présente
GADDAS	Leïla	présente
GARCIN	Cédric	présent
GAUTHIER	Michel	donne pouvoir à Marc DEPINOIS
GENIN-LOMIER	Sylvie	présente
GERMAIN	Amandine	présente
GMIRA	Isabelle	donne pouvoir à Eva CANTERO
GRAND	Souad	absente pas de pouvoir
GUERRERO	Raphaël	donne pouvoir à Guy JULLIEN
GUIHENEUF	Mickaël	donne pouvoir à Bertrand SPINDLER
GUYOMARD	Audrey	présente
HERRERO	Pascal	présent
HOURS	Joëlle	donne pouvoir à Leila GADDAS
HUGELE	Fabrice	présent
JALLOT	Nicolas	présent
JULLIEN	Guy	présent
KDOUH	Diana	donne pouvoir à Jérôme RUBES
KRIEF	Sandra	présente
LABRIET	Pierre	présent
LACROIX	Alexandre	donne pouvoir à Enzo BILLON
LAVAL	Sylvain	présent
LISSY	Guillaume	présent
LONGO	Franck	donne pouvoir à Evelyne DE CARO
LONGO	Claudine	présente
LOSA	Jean-Michel	présent
LUCHEZ	Sophie	présente
MARCOUX	Léonie	présente

MASNADA	Christian	donne pouvoir à Sylvain LAVAL
MERMILLOD-BLONDIN	Jean-Damien	donne pouvoir à Audrey GUYOMARD
MICHARD	Anouchka	donne pouvoir à Thierry ALDEGUER
MONGE	Alexis	présent
MONOT	Gaëtan	donne pouvoir à Cécile CENATIEMPO
MONTAGNIER	Julie	présente
MOREAU	Gilles	présent
NAMUR	Gilles	présent
ODDON	Marc	donne pouvoir à Guillaume CARASSIO
OSMOND	Xavier	présent
PANTEL	Chloé	donne pouvoir à Philippe CARDIN
PENNISI	Alfio	présent
PETERS	Isabelle	donne pouvoir à Alexis MONGE
PILLOT	Francis	présent
PISSARD-GIBOLLET	Coline	présente
PLENET	Cyrille	présente
POPRAVKA	Lencka	présente
PORTA	Jean-Yves	présent
QUEIROS	David	donne pouvoir à Michelle VEYRET
RENIER	Agnès	présente
REVIL	Christophe	présent
RIZZI	Jean-Luc	présent
ROSSETTI	Eric	présent
RUBES	Jérôme	présent
RUFFIN	Laurence	présente
SIEFERT	Laura	donne pouvoir à Guillaume LISSY
SOTO	Guy	présent
SOULLIER	Claude	présent
SPINDLER	Bertrand	présent
STRAPPAZZON	Gilles	présent
SY	Michelle	donne pouvoir à Julie MONTAGNIER
TADJINE	Mehdi	donne pouvoir à Gilles MOREAU
THOVISTE	Laurent	donne pouvoir à Fabrice HUGELE
TORRES	Valentin	présent
TROTON	Catherine	présente
VENDRA	Michel	présent
VEYRET	Michelle	présente

Ouverture de séance

00:11:31

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Le quorum est atteint et je vous propose à présent d'ouvrir la séance. Conformément au Code général des collectivités territoriales, vous le savez, le délai de convocation ordinaire est fixé à cinq jours et, en cas d'urgence, il peut être ramené à un délai abrégé qui ne peut pas être inférieur à un jour. J'ai convoqué dans le délai qui est rendu possible par le Code général des collectivités, à savoir le mercredi 21 octobre, mais il faut que l'assemblée délibérante puisse valider et constater l'urgence pour que nous puissions valablement délibérer. Donc, en application de ce dispositif qui est rappelé par l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, je vais vous proposer de vous prononcer sur l'urgence et sur notre capacité à nous réunir et à délibérer aujourd'hui. Sur cette urgence, est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Merci à toutes et à tous.

- *Vote du Conseil métropolitain sur l'urgence conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales*

Le conseil métropolitain se prononce pour à l'unanimité

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vais vous proposer de désigner un secrétaire de séance et ensuite de passer à l'examen des délibérations. Je vais vous proposer la candidature d'Audrey GUYOMARD. Sur cette candidature, est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions ? Merci. Elle est donc désignée, secrétaire de séance

- Désignation d'un secrétaire de séance : Audrey GUYOMARD

00:12:41
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Il y a donc une seule et unique délibération. Je vais, si vous le permettez, vous dire quelques mots avant de pouvoir ouvrir ce débat, puisque nous avons une séance qui est régulièrement installée. Je voudrais évidemment commencer mon propos en vous remerciant toutes et tous d'avoir répondu rapidement à cette convocation d'urgence pour ce Conseil métropolitain extraordinaire, dont le seul point à l'ordre du jour est la création d'un fonds d'urgence pour soutenir nos commerçants. Merci à l'ensemble des élus de porter aujourd'hui, au-delà des sensibilités politiques, un message d'unité et de cohésion, de rassemblement et d'action au profit de l'intérêt général. Nous sommes tous ici, à l'image de notre pays d'ailleurs, très différents. Nous n'avons pas forcément la même vision sur la crise que nous traversons, et nos regards peuvent aussi différer sur ces causes comme sur la manière que nous pouvons avoir d'en sortir. Pour autant nous avons tous, je crois, au-delà de nos sensibilités, ressentis, colère, tristesse et révolte en voyant nos centres-villes, les centres-villes de France dévastés par des casseurs qui ont dégradé nos commerces, nos espaces et nos bâtiments publics et qui ont semé la violence et la destruction là où nous aspirons à vivre sereinement, simplement et librement, tous ensemble. Je crois que nous ressentons toutes et tous de la colère, de la tristesse également face à ceux qui ont aussi brisé la voie d'un mouvement social pacifique, faisant entendre démocratiquement les colères et les espoirs de notre jeunesse, de toutes celles et tous ceux qui défendent un monde plus juste, qui luttent contre la vie chère, qui se sont vu voler à la fois leur revendication légitime, leur droit constitutionnel à manifester par cette violence qui, malheureusement, les efface. En 2027, nous ne voterons pas tous pour le même projet, mais nous avons la responsabilité, avec celles et ceux qui partagent les valeurs de la République, au-delà de la communication et de la dédiabolisation, de nous entendre sur l'essentiel. L'essentiel, c'est, je crois, de condamner clairement et sans aucune ambiguïté toutes formes de violences qui sont la négation même de la démocratie. L'essentiel, c'est aussi, une fois que l'émotion est passée, d'agir en responsabilité et d'apporter des solutions concrètes et rapides à celles et ceux qui en ont besoin. Je veux d'ailleurs remercier chaleureusement, en votre nom à toutes et à tous, l'ensemble de ceux qui se sont mobilisés dès la première seconde pour redonner à nos villes un visage digne et sûr, et qui se mettent en mouvement pour avancer au-delà des débats. Les agents du service public, et en particulier ceux de la ville de Grenoble, à qui la Métropole est venue prêter main forte. Remercier nos agents métropolitains, les sapeurs-pompiers, les forces de l'ordre, les chambres consulaires et l'Union commerciale de Grenoble qui, avec LabelVille, est venue à nos côtés au contact de chacun et qui continue de faire ce lien. Les citoyens aussi et les élus nombreux qui, dès dimanche matin, se sont retroussé les manches pour apporter leur pierre à l'édifice et contribuer à cette défense de l'intérêt général. Nous ne pouvons pas aujourd'hui, c'est évident, en une semaine, après les faits, régler tous les problèmes. La délibération que nous vous présentons est certainement imparfaite, incomplète, mais elle n'oppose personne et elle n'efface aucun sujet. Elle nous engage au contraire à travailler dans les prochains mois sur les sujets de fond qui ont été soulevés par cette épreuve. D'abord sur la jeunesse, nous devons l'écouter, nous devons l'entendre. La Métropole lui consacre chaque année à peu près 10 millions d'euros en fonctionnement dans ses politiques qui lui sont dédiées. Nous devons nous interroger sur la meilleure manière de lui donner la parole et de répondre à son mal-être, la meilleure manière de valoriser ce qu'elle fait et de dessiner avec elle l'avenir qu'elle souhaite désirable et bien meilleure. Sur la démocratie, nous devons continuer notre engagement pour une Métropole de proximité qui écoute chacun et ne néglige personne, dans nos quartiers populaires, dans nos centres-villes et dans nos villages. Redonner la parole à celles et ceux qui se sentent oubliés, est, je crois, une partie de la solution. Nous devons continuer à y travailler. Sur l'urgence sociale, sur l'urgence environnementale comme sur l'espace public dégradé. La délibération que nous présentons ne néglige pas non plus le long terme au profit des annonces court-termistes. Non, elle précède un plan d'action de revitalisation de nos centres-villes et villages qui sera travaillé prochainement et qui doit nous permettre de penser à l'avenir et de prendre de la hauteur. La délibération que nous vous proposons répond à une double urgence et c'est pour cela que vous êtes présents aujourd'hui. D'abord, celle de la solidarité, celle que nous devons à celles et ceux qui ont tout perdu et qui sont, dans l'attente des assurances et des aides, dans la grande précarité. Nous devons leur répondre. Nous devons aussi faire en sorte qu'il y ait une remise en l'état rapide d'outils de travail qui doivent être opérationnels très vite pour que notre centre soit vivant, et que pour cette fin d'année, pour le tissu social de proximité, notre commerce de proximité soit maintenu. Notre Métropole propose dans ce dispositif qui va vous être présenté tout à l'heure, un soutien important. Dans l'époque de difficultés budgétaires que nous rencontrons, il n'y a pas d'argent magique. Nous avons cherché

chaque ligne de notre budget, notamment sur l'économie, chaque crédit qui pourrait être mobilisé, qui n'allait pas être dépensé ou engagé, nous avons travaillé pour qu'il soit réorienté sur cette urgence. Notre Métropole propose une démarche simple qui doit faciliter les versements rapides, dans les 30 jours qui suivront ce Conseil, pour que nous puissions être au rendez-vous de cette urgence et de la solidarité que j'évoquais tout à l'heure. Nous devons absolument donner une impulsion rapide. Notre centre-ville qui souffre, comme partout, comme dans toutes les villes de France, d'une évolution des modes de consommation, doit se donner un avenir. J'ai dit tout à l'heure ma tristesse et mon inquiétude dans une période politique qui voit notre pays se fracturer, se polariser et malheureusement se radicaliser. Je veux aussi, avec vous toutes et tous, dire mon espoir que nous puissions nous parler sereinement et agir ensemble, l'addition des colères ne fait pas un projet de société. Nous sommes élus pour rassembler, c'est ma conviction, et nous sommes élus pour agir pour le bien commun. Nous le faisons aujourd'hui en urgence pour nos commerçants et nous devons le faire au quotidien, dans le cadre de nos politiques publiques, pour l'ensemble des métropolitaines et des métropolitains, et pour notre jeunesse en particulier. Je vais laisser la parole à Laurence RUFFIN, maire de Grenoble et première vice-présidente en charge de l'économie pour cette introduction.

00:20:29

Laurence RUFFIN: Merci. Bonjour à vous. Samedi dernier, les événements ont abîmé très fortement Grenoble, le cœur de notre Métropole. On y a vu des rues saccagées, des abribus abîmés, notre hôtel de ville aussi abîmé. On y a vu des vélos brûlés, des véhicules, qu'ils soient particuliers ou d'autopartage. J'insisterai dessus parce que CITIZ, notre service d'intérêt général d'autopartage, a vu 15 véhicules brûlés ou endommagés. On a vu des services de trottinettes et de vélos aussi en libre-service qui ont été dégradés. D'un autre côté, côté commerces, nous avons vu une centaine de commerces, aujourd'hui, recensés qui ont été endommagés, qui ont été pillés, voire incendiés. Pour certains, les dégâts sont tels qu'ils ne permettent pas aux commerces de ré-ouvrir. À ce moment, ces débordements sont une double peine pour les commerçants, parce qu'ils étaient déjà dans une difficulté économique, à la fois parce qu'il y avait le développement de la vente en ligne, mais aussi parce qu'on a une baisse du pouvoir d'achat. Dans ce contexte-là, dimanche matin, on a mis en place un nettoyage très tôt à 6 heures du matin et je veux remercier les agents, notamment de la propreté, qui sont intervenus massivement et volontairement sur le terrain. Je veux aussi remercier les équipes villes et Métropole, notamment du service économique, qui – depuis - sont très fortement mobilisées. Je veux aussi dire un mot sur ce moment, sur ce week-end dernier et ce dimanche en particulier, où on a vu un élan de solidarité avec des élus qui amenaient des croissants, avec des habitants qui étaient avec les balais dans les mains pour nettoyer leur ville, mais aussi avec des élus de toutes les communes de la Métropole, qui ont mis des messages de soutien. Cet élan de solidarité, je vous en remercie et je trouve que c'était un bon message, de bonne coopération aussi, ville-centre-Métropole. Face à cette situation, notre première responsabilité, c'était de remettre la ville en état, de remettre la ville sur pied. C'est pour ça que dès dimanche matin, on a été dans la ville avec Guillaume LISSY, avec Hassen BOUZEGHOUB, avec un certain nombre d'élus de la Métropole et de la ville pour discuter avec les habitantes et habitants, mais notamment avec les commerçantes et commerçants, pour faire l'état des dégâts, mais aussi entendre la situation et les besoins. C'est au sujet de cette urgence-là que nous sommes réunis aujourd'hui, pour soutenir les commerçants sinistrés via un fonds d'urgence et je vous remercie pour votre présence, dans l'urgence, c'est le cas de le dire. On considère qu'il faut aller vite, parce que pour des commerçants, de petits commerçants que nous voulons soutenir, chaque jour de fermeture compte. Il y a vraiment un risque réel pour que ces commerçants ne puissent pas repartir. Donc, nous avons travaillé avec Hassen BOUZEGHOUB, le pôle économique, un certain nombre d'élus, sur le fait d'imaginer un fonds dédié. Je laisserai Hassen présenter la délibération. Je voulais quand même dire qu'il faut être lucide et que cette aide d'urgence, qui est absolument nécessaire, ne permettra pas de répondre aux problèmes de commerces aujourd'hui. Ça permettra de faire en sorte que les commerces ne ferment pas mais, nous ne pouvons pas nous arrêter là, et c'est pourquoi nous devons présenter un plan plus large au sujet de la revitalisation des centres-villes d'ici la fin de l'année, qui doit à la fois toucher à la question de l'animation, des moments culturels, de la valorisation du patrimoine, de plan d'ombrage et de végétalisation de nos espaces pour faire en sorte que les commerces et le centre-ville soient des lieux où on a envie d'aller. Aussi dire qu'on ne doit pas être seul. La ville, la Métropole doivent être bien sûr épaulées par l'État. Hier, j'étais encore avec Matignon au sujet à la fois de l'aide qu'ils mettent en place sur les commerces, mais aussi au-delà, sur un fonds pour nous aider, nous collectivités. Parce qu'au-delà des commerçants, on a des dégâts sur la voirie, sur le mobilier urbain qui devra faire l'objet aussi de discussions par la suite. L'idée du soutien, c'est donc une idée d'une solidarité qui a été exprimée vis-à-vis des commerçants. Au-delà de la solidarité, je crois que ça répond aussi à une double vision. D'abord, soutenir les commerçants, c'est soutenir une idée de la ville, une idée d'une certaine ville, d'une ville sociale qu'on a envie de voir. Un centre-ville où on a envie de venir, certes pour faire ses courses, mais aussi parce qu'on va s'y rencontrer, parce qu'on va voir des proches, parce qu'il va y avoir du lien social. Éloi LAURENT parlerait de ville du bien-être, de cette ville qui permet de sortir de l'isolement et de faire en sorte qu'on vive ensemble. Évidemment, les commerçants jouent un rôle primordial sur ce vivre-ensemble. Ensuite, dire que soutenir le commerce

de proximité, c'est aussi soutenir les emplois et que finalement, le type d'économie que nous défendons, ce n'est pas une économie des levées de fonds, c'est une économie ancrée localement, une économie robuste, régénératrice, une économie que je qualifie de citoyenne. Ça, c'est pour la notion d'urgence et la raison de notre présence aujourd'hui. Cela ne doit pas nous empêcher de regarder les difficultés de fond. On doit être capable à la fois de répondre à ces dégâts matériels de commerces, voirie, mobilier urbain, mais aussi de regarder la crise sociale que nous traversons. Condamner les violences et réparer ne constitue pas une politique publique. La question est de savoir comment ça ne se reproduit pas. Une partie de notre jeunesse a du mal à se projeter dans l'avenir. Beaucoup de travailleurs et de travailleuses ont du mal à vivre de leur travail, ne gagnent pas suffisamment pour bien vivre. Les associations sont sous pression. Les services publics sont fragilisés. La mobilisation actuelle ne peut pas se résumer aux violences du 17 octobre. Elle est portée par des jeunes, par des jeunes enthousiastes, par des jeunes pleins d'espoir, par des jeunes qui nous appellent à entendre leurs revendications et à répondre autrement que par des réponses sécuritaires. Cela suppose de faire vivre la démocratie. Cela suppose de faire en sorte que ces manifestations puissent avoir lieu de manière pacifiste. Cela suppose d'avoir des espaces de discussion, d'aller au plus proche des habitantes et des habitants, d'écouter les colères et les inquiétudes. Nous devons entendre la jeunesse. Il suffit de regarder aujourd'hui dans cet hémicycle pour voir à quel point nous avons du mal à l'embarquer et à faire en sorte qu'il y ait des représentants de cette génération. Pour nous, c'est cette démocratie qui permettra de construire des réponses pour que la violence ne s'impose pas comme un mode d'expression. C'est le premier volet, la question démocratique. Le deuxième et dernier volet, c'est la question des types de politiques publiques que nous devons mettre en place pour répondre aux revendications de la jeunesse. L'accès au droit de la formation et de l'emploi, qui sont des politiques publiques portées par la Métropole, mais aussi de soutenir les associations, l'éducation populaire, de soutenir les services publics, de soutenir les services du quotidien, pour faire en sorte que dans tous les quartiers, les services publics puissent au plus proche accompagner les habitantes et habitants. Ça va nous demander, à nous toutes et tous, des discussions, des moyens et de la volonté. On sait que ça ne produit pas des résultats immédiatement, mais nous savons ce qu'il en coûte quand nous les abandonnons ou quand on les affaiblit. La réponse à la crise aujourd'hui doit être une réponse matérielle, et c'est pourquoi je suis convaincue de la délibération que nous présentons ce jour. Je crois qu'elle doit aussi être démocratique et elle doit être surtout sociale. Je vous remercie.

00:27:36
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci, Madame la Première Vice-Présidente. Je vais laisser la parole à Hassen BOUZEGHOUB, conseiller métropolitain délégué en charge du commerce de proximité pour présenter cette délibération. Au terme de cette présentation, j'ouvrirai le débat et je vous inviterai à prendre la parole si vous le souhaitez.

00:27:54
Hassen BOUZEGOUB: Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir fait l'effort pendant les vacances scolaires, d'avoir pris du temps pour venir écouter cette délibération, et j'espère qu'elle sera votée à l'unanimité. Pourquoi je vous dis ça ? Parce que d'abord, elle s'inscrit dans une démarche métropolitaine depuis 2024, où on avait, ici dans cette enceinte, mis un plan d'accompagnement des commerces de proximité à travers une délibération qui venait soutenir les commerçants métropolitains, mais en particulier ceux du centre-ville de Grenoble qui représente, je le rappelle, 65 % du commerce de la Métropole grenobloise. L'important c'est de remettre dans le contexte de ce qui se passe. Dans le cadre de cet accompagnement, j'aimerais rappeler quelques chiffres. La Métropole, depuis 2016, a investi plus de 6 millions d'euros sur les commerces de proximité. On a pu accompagner comme ça 1 200 commerçants avec une moyenne de financement de 5 000 € par commerce. Le commerce à Grenoble et à la Métropole, c'est 30 000 salariés, soit 14 % des salariés de la Métropole. Tout le temps, en matière de chiffres, c'est important de s'en souvenir. Deux millions d'euros pour les commerçants dans le cadre du COVID. Malheureusement, au cours de la dernière émeute de 2023, 360 000 € attribués à 54 commerces qui avaient été, à l'époque, impactés par ces violences urbaines. Ce fonds d'urgence s'inscrit dans quelle histoire ? Aujourd'hui, nous, ce qu'on souhaite faire passer et indiquer à tout le monde, c'est qu'on n'est pas là pour soutenir les grandes enseignes, les banques, les assurances. Je vous rassure, ils ont des dispositifs qui vont très bien et malheureusement, ils vont pouvoir se relever. Ce que j'aimerais vous vous dire, c'est raconter des histoires des commerces de proximité, des TPE, de petits commerces, des PME, des gens pour qui il y a des visages derrière, il y a des noms, il y a des familles. Ces commerçants sont aujourd'hui très impactés et 24 d'entre eux ont été complètement pillés. Certains quand on parle, ils sont fermés, ils attendent de savoir ce que va donner l'avenir dans le cadre de leurs vies. 106 commerces ont été aujourd'hui impactés dans l'ensemble de ce qui s'est passé le 17 octobre. Nous avons souhaité mettre en place un dispositif qui s'appuie un peu sur, malheureusement, le savoir-faire de la Métropole et en particulier du service éco et le service commerce. Dès lundi matin, toute l'équipe des développeurs et développeuses commerciales et commerciaux étaient sur le terrain. C'est-à-dire qu'on a tout arrêté. On était sur le terrain. Je ne

rappelle pas ce qu'a dit Laurence RUFFIN sur le temps de présence des élus, du président et l'ensemble des acteurs politiques de notre Métropole. On a été très, très vite sur le terrain. Les services ont fait exactement pareil. Ils ont été accompagnés. Aujourd'hui, on a identifié l'ensemble des commerces qui ont été impactés. On est en contact, on a référencé leurs besoins et on est en capacité de réagir très, très vite. C'est l'état d'esprit de ce Conseil extraordinaire, c'est d'aller vite pour envoyer un signal fort, mais surtout pour envoyer du souffle et un besoin économique pour nos commerces de proximité. La Métropole s'inscrit dans une approche globale. L'État va mettre en place un dispositif d'accompagnement. La Région a aussi un dispositif d'accompagnement. La Métropole a un savoir-faire, en pratique c'est d'agir sur les devantures, les vitrines en rapport avec l'espace public. C'est notre mission, c'est notre compétence qu'on assume depuis maintenant bientôt dix ans. C'est ce qu'on continuera à faire. On a ouvert ce dispositif-là qu'on essaie de vous présenter. Je ne pense pas qu'on ait à vous convaincre, parce que je pense qu'on sera tous convaincus. On va aller du 28 septembre au 31 décembre. Pourquoi le 28 septembre ? Parce qu'il y avait déjà eu quelques commerces, en particulier un commerce qui avait été très impacté au cours d'une première manifestation lycéenne. On souhaite être justes dans l'ensemble de l'approche au niveau de commerces de proximité. On va englober les commerces qui ont été impactés dès les premières manifestations. C'est pour ça qu'on a mis au 28 septembre. On va également faire en sorte d'aller très, très vite. C'est ce qu'on disait. Donc, on a mis une procédure très, très simplifiée. La procédure pour un commerçant aujourd'hui, c'est dépôt de plainte, photo, RIB, Kbis. On ne va pas faire plus vite. On espère décaisser entre 20 et 30 jours. On essaie d'avoir des engagements au niveau de l'État et de la Préfète, pour qu'on puisse avoir des procédures accélérées, pour permettre aux commerçants de réactiver leurs commerces. Chaque commerçant sera contacté dès lors qu'on aura voté cette délibération, par courrier, par des appels, par des allers-vers. On sera à la disposition de nos commerçants. Quel est le dispositif en particulier ? Ce sera donc une aide forfaitisée, une subvention, ce n'est pas une avance remboursable. C'est le choix qu'on a fait. C'est le choix qu'on a tout le temps fait à la Métropole. Pour un élément, casser une vitre ou une partie de l'enseigne, c'est 3 000 €, deux éléments, 6 000 €, trois et plus 10 000 €. Ces éléments viendront en complément, comme je vous l'ai dit, à la fois de l'accompagnement des services de l'État et de la Région Rhône-Alpes-Auvergne. Vous dire également qu'on travaille en étroite collaboration avec la CCI, LabelVille, les organisations patronales. On a une porte d'entrée qui sera via la CCI. La Métropole a aussi ses dispositifs, mais l'objectif est que la CCI centralise l'ensemble des demandes des acteurs pour éviter d'être chacun dans son couloir, sans savoir ce qui se passe. On est sur une approche collective. On essaie d'accompagner le commerçant sans parti pris. L'important est de ne pas opposer ce qui se passe à travers la crise sociale que nous vivons sur le terrain et dans notre pays, et que les commerçants ne soient pas pour l'instant les seules victimes en terme de pouvoir d'achat suite à tout ce qui est en marge de ces manifestations. Il est important aussi de leur apporter notre concours et notre soutien. C'est pourquoi je vous demande, chers collègues, de bien vouloir adopter ce qui est proposé au Conseil métropolitain, d'approuver le dispositif d'aide exceptionnelle aux commerçants artisans établis sur le territoire de Grenoble-Alpes-Métropole, dont les devantures ont été endommagées sur la période du 28 septembre au 31 décembre 2026 inclus, tel que décrit ci-dessus, d’approuver le règlement de ce dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, tel qu’annexé dans la délibération, d’autoriser une dérogation exceptionnelle au règlement budgétaire et financier de Grenoble-Alpes-Métropole, permettant de réaliser des virements de crédits d'investissement entre programmes différents pour l'exécution de ce dispositif, de déléguer au Président la capacité de procéder à ces virements, aux crédits par décision uniquement dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif et de déléguer au Président l'attribution des aides aux commerçants dans le cadre de dispositifs exceptionnels ainsi que la conclusion des conventions afférentes. Je vous remercie.

00:35:47
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai plusieurs prises de parole : Clément CHAPPET, Thierry ALDEGUER, Sylvain LAVAL, Nathalie BÉRANGER. On va commencer donc par Clément CHAPPET.

00:36:01
Clément CHAPPET: Merci, Monsieur le Président. Nous, bien sûr, on votera ce dispositif, parce que dès samedi dernier, on a demandé la création d'un fonds d'urgence pour nos commerçants qui en ont besoin. Maintenant, le fait de le voter ne doit pas nous épargner le fait qu'il faut ouvrir les yeux sur la réalité de ce dispositif, et notamment du montant qui est consacré. Parce qu'en réalité, et tout le monde le voit bien, c'est un dispositif a minima. On vote aujourd'hui quelque chose qui est au rabais, en faisant les fonds de tiroirs de la Métropole. Le montant total que l'on vote pour les commerçants, c'est 500 000 €. À titre de comparaison, la Région Auvergne-Rhône-Alpes débloque 15 millions d'euros. La Métropole de Lyon débloque 10 millions d'euros. Nous, on est sur 500 000 € qu'on a péniblement trouvés. On a une centaine de commerces touchés. Donc si on fait le calcul, on sera sur du 5 000 € en moyenne par commerce. Je rappelle qu'en 2023, Monsieur le conseiller délégué l'a rappelé, on avait voté une aide suite aux émeutes, qui en moyenne accordait plus d'argent au commerçant, en 2023, alors qu'il y avait moitié moins de commerces touchés. Aujourd'hui, on arrive

péniblement à sortir seulement 500 000 €. Et pourquoi un montant aussi bas ? Parce que cette Métropole est exsangue financièrement du fait de votre gestion. Vous avez évoqué les contraintes budgétaires, mais les contraintes budgétaires, c'est du fait de votre gestion depuis dix ans à la tête de cette Métropole. On a des investissements faramineux, comme le siège métropolitain qui reste à financer et qui oblitère toute possibilité d'investissements nouveaux. On a des dépenses de fonctionnement qui continuent à s'envoler d'année en année, ce qui réduit considérablement nos marges de manœuvre. À titre de comparaison, je rappelle quand même qu'on a réussi à débloquer 700 000 € pour loger les occupants du siège de la Métropole ces derniers mois. Au dernier Conseil métropolitain, vous avez débloqué pas loin de 250 000 € la moitié de l'enveloppe pour nos commerçants aujourd'hui, pour SOS Méditerranée ou des projets d'eau en Afrique qui n'ont rien à voir avec les compétences de la Métropole. Le résultat de cette gestion, où on balance de l'argent par les fenêtres, pour des causes qui ne sont pas celles qui concernent cette Métropole, c'est que quand on fait face à une crise qui nous concerne directement, qui concerne nos commerces, qui concernent directement la politique économique de cette Métropole, on ne peut répondre qu'avec une réponse au rabais. C'est ça que je veux dénoncer aujourd'hui. Il y a aussi une absence majeure dans ce dispositif métropolitain, c'est : « où est la ville de Grenoble ? ». Le rôle de la ville de Grenoble ne peut pas se résumer à avoir la maire qui nous fait un discours lénifiant, sans aucune mesure en début de ce Conseil métropolitain, ou qui se balade ou fait des posts pour nous expliquer son analyse sociologique des manifestations, etc. Ça ne peut pas se résumer à ça. Où est la ville dans le dispositif ? Il n'y a pas une mesure. La ville n'abonde pas, il n'y a pas 1 € de la ville. Je rappelle que même la commune de Pont-de-Claix a fait un communiqué pour expliquer qu'elle était prête à aider, la commune de Pont-de-Claix. Que fait la ville de Grenoble en complément de la Métropole ? La réalité, c'est que le rôle de la maire de Grenoble n'est pas de se balader simplement ou de prendre des photos avec un balai avec ses adjoints. C'est d'être aux côtés des commerçants, mais concrètement. On a rien eu de concret dans le discours qu'on a entendu là. J'entends les discours sur la revitalisation des centres-villes, on va avoir un plan en fin d'année, etc., mais je n'ai rien entendu d'annoncé de concret dans ce plan. Je vous le dis tout de suite, on aura l'occasion d'en débattre quand il sera présenté en Conseil métropolitain, ce plan, s'il ne s'attaque pas au sujet du stationnement, parce que la réalité c'est que vous continuez à supprimer des places de stationnement, s'il ne s'attaque pas au sujet de la fermeture de la ville qui touche les commerçants qui touchent aussi des entreprises de rang mondial. Je crois que ARaymond vous a écrit pour la fermeture du cours Berriat, que vous avez imposé en début de mandat, au mépris des engagements de coopération et de dialogue annoncés pendant la campagne électorale. Si on ne s'attaque pas à ce sujet de l'accessibilité de la ville, on peut broder ce qu'on veut sur l'ombrage, etc., sur les grands discours, « il faut aider nos commerçants », on ne créera pas les conditions qui font que nos commerçants peuvent vivre. Parce qu'aujourd'hui, les causes nationales que vous évoquiez toujours pour justifier la situation du centre-ville, il y a des causes qui sont très locales. On ne peut pas se ranger constamment derrière le pouvoir d'achat ou l'évolution des modes de consommation en ligne. Parce que, Monsieur NAMUR, je vois que pour vous, c'est l'alpha et l'oméga de toute explication. On a un taux de vacance commerciale qui est passé de 6 à 14 % dans cette ville du fait de votre gestion depuis dix ans, parce qu'on est au-dessus de la moyenne des autres villes. On a une fermeture de la ville qui impacte les commerces. Parce que, excusez-moi, mais la consommation en ligne, les restaurants, on ne consomme pas encore nos restaurants en ligne. On a une fermeture de la ville qui concerne nos commerces. Les restaurateurs des quais vous l'ont dit, vous refusez de les rencontrer, vous refusez de l'entendre. Mais ça, c'est la réalité. Ce n'est pas toutes les villes de France qui subissent cette politique qui fait de nous les mauvais élèves en la matière. Plus largement, accessibilité de la ville, s'il n'y a pas une politique d'attractivité qui passera par une politique de sécurisation de la ville. Là encore, je n'ai rien entendu à ce sujet dans la bouche de Madame la Maire de Grenoble. Si on n'a pas une politique de sécurisation de la ville qui accepte enfin de rompre avec le dogme à l'œuvre depuis dix ans, qui nous a empêchés de faire quoi que ce soit, rien ne changera positivement pour nos commerçants, et on sera condamnés à voter perpétuellement des pansements comme on le fait aujourd'hui avec les fonds de tiroirs qu'on trouve. Parce que votre gestion nous a menés là, dans l'incapacité de répondre au niveau aux urgences qui s'offrent à nous aujourd'hui.

00:41:33
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup. C'est une sorte de compilation de l'ensemble de vos interventions habituelles sur un même sujet. Je vais laisser la parole à Thierry ALDEGUER.

00:41:41
Thierry ALDEGUER : Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, j'ai entendu vos discours lénifiants. Je crois qu'à vous deux, si on additionne vos deux discours lénifiants, hors-sol, vous m'apparaissez aujourd'hui comme un couple infernal. Infernal qui tente de surnager sur une tragédie qui a commencé samedi et qui risque de se poursuivre demain. Grenoble a brûlé, et vous semblez regarder ailleurs, en proposant une portion congrue aux différents commerçants. J'aurais voulu entendre, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, des paroles de feu condamnant les

violences exacerbées par nos amis d'en face. Vous les avez entendues ? Je ne les ai pas entendues. J'aurais voulu que [interrompu par une interpellation inaudible] quoiqu'on en excuse, la souffrance sociale qui existe, mais moi, ce que je condamne, c'est que la souffrance sociale ne signifie pas qu'on détruise nos villes et notre territoire. Car place Victor-Hugo, je n'ai pas vu des manifestants samedi, je n'ai pas vu des manifestants pacifistes, j'ai vu des pilleurs masqués. J'aurais voulu vous entendre dès dimanche, des paroles de feu. Oui, je vous ai vus déambuler, c'est sûr. Après avoir ravagé la ville, pas vous mais évidemment, ces pilleurs. Vous l'avez ravagé, cette ville, déjà, en organisant la désertification du centre-ville.

00:43:34
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Est-ce que je peux vous inciter, s'il vous plaît, à vous exprimer avec un peu de dignité ? Si vous souhaitez mentir, faites-le avec calme, s'il vous plaît.

00:43:42
Thierry ALDEGUER : Je m'exprime avec dignité et je vous dénonce une réalité. Car le centre-ville, Madame la Vice-Présidente, ce n'est pas évidemment le commerce en ligne exclusivement à l'origine de cette désertification. Car les restaurants, on ne passe pas par un commerce en ligne. Non, vous avez organisé cette désertification, vous et vos amis. En plus, bien évidemment, ce qui s'est passé samedi est une véritable tragédie. Évidemment que cette délibération sera votée, mais en toute hypothèse, ne niez pas votre responsabilité structurelle dans l'organisation du centre-ville et puis vos accointances étranges avec une extrême gauche, quand on sait que la ville de Grenoble avait réservé une place dans la maison des associations pour que certains préparent la Révolution. Merci.

00:44:39
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Nathalie BÉRANGER.

00:44:43
Nathalie BÉRANGER: Je vais poursuivre. Merci, Monsieur le Président. Mes collègues ont déjà dit beaucoup de choses que je voulais vous dire. Évidemment qu'il y a des revendications qui sont légitimes. Je suis évidemment pour le droit de manifester, bien évidemment. Mais la violence que nous avons vécue le 17 octobre dernier, ce n'est pas tolérable. C'est intolérable. Plus jamais ça, j'ai envie de vous dire. Le constat de Laurence RUFFIN de dire : « Le commerce en ligne, les commerces sont déjà en difficulté... » Mais non ! Le commerce en ligne existe depuis longtemps, là maintenant. Le problème des commerçants qui sont affaiblis à Grenoble, c'est le stationnement. C'est l'accessibilité. C'est la sécurité. C'est le maître-mot, la sécurité. Les gens ne viennent plus à Grenoble, parce que le centre-ville n'est plus sécure. Il faut que vous l'entendiez, ça. Parce que c'est ça la réalité. C'est tout simplement ça la réalité. Puis, Madame la Vice-Présidente, Madame la Maire, vous avez oublié de dire quelque chose, mon collègue l'a déjà abordé, c'est le traumatisme des commerçants et des habitants de la ville. On parle de santé mentale, mais ça en fait partie. Le gouvernement dit : « Très bien, c'est un miracle, il n'y a pas de morts. » On n'en sait rien. Il y a des gens qui risquent de se suicider suite à ce qui s'est passé. Il faut avoir conscience de ça. Les commerçants sont traumatisés, mais des habitants aussi sont traumatisés. Quand on voit des voitures qui brûlent devant chez soi, avec des flammes qui lèchent les façades des immeubles, mais vous imaginez ? Et je ne parle pas de l'immeuble avenue Alsace-Lorraine. Les dégâts, les traumatismes que ça crée, tout ça, vous oubliez d'en parler. Il n'y a pas que les dégâts matériels. C'est ça qui est important de dire aujourd'hui. Oui, mon collègue Clément CHAPPET l'a abordé. La Région, nous avons voté 15 millions d'euros hier, pour aider les commerçants de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sera complémentaire à ce que l'on va voter aujourd'hui. Nous, ce que l'on a souhaité à la Région, c'est que les commerçants puissent choisir sirène, rideau métallique, vitrage de sécurité, générateur aussi de brouillard opacifiant, etc. Ils choisiront et après on subventionne à hauteur de 50 %. Ça viendra en complément à la subvention d'aujourd'hui. Ça, c'est plutôt très bien. Ça leur coûtera moins cher. On va dire les choses comme ça. Je vous rappelle quand même que quand nous avons sécurisé les 485 lycées de la région Auvergne-Rhône-Alpes il y a quelques années, beaucoup levaient les bras au ciel en disant : « Oh là là, on ne va plus pouvoir rentrer dans les lycées ! » Heureusement qu'on l'a fait, parce que peut-être qu'aujourd'hui on n'aurait plus de lycée. La sécurité, c'est le maître mot aujourd'hui. Je pense qu'il ne faut absolument pas l'oublier, parce que c'est comme ça qu'on arrivera à plus de sérénité, qu'on arrivera à reprendre nos activités, nos emplois et tout ce qui va avec, et la vie tout simplement dans les centres-villes. Merci.

00:48:08
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Enzo BILLON.

00:48:11
Enzo BILLON: Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Ce samedi 17 octobre, la France a connu un énième épisode de chaos. En quelques heures, des hordes de racailles et de militants d'extrême gauche ont pillé, détruit, brûlé, faisant près d'1,2 milliard de dégâts partout dans le pays. À

Grenoble, une fois n'est pas coutume, sous prétexte de mobilisation sociale, ces hordes de sauvages ont fait du centre-ville une véritable zone de guerre, détruisant, pillant et incendiant des véhicules, commerces et bâtiments, mettant une nouvelle fois au pied du mur des commerçants à bout de souffle, usés par une situation devenue ingérable. Derrière ces quelques heures de chaos, il y a des années d'efforts, d'économies, de sacrifices qui partent en fumée et une partie de la vie grenobloise mise à genoux. Au nom du groupe Rassemblement National-UDR, je veux ici exprimer notre soutien le plus total aux commerçants de Grenoble, comme à tous ceux de notre Métropole qui subissent ces violences et leurs conséquences : matraquage fiscal, délires bobos écolos, empêchements d'accès au centre-ville, insécurité et depuis 2023 des émeutes et dégradations à répétition et aujourd'hui, enfin, après une énième tragédie, on va soutenir les commerçants. Mesdames et Messieurs les élus, cette solidarité que nous soutenons, évidemment, doit également faire appel à de la cohérence politique. Comment peut-on faire mine de soutenir nos commerçants, lorsque certains d'entre vous ici couvent et alimentent cette extrême gauche et ses amis ? Cette semaine encore, une réunion appelant la révolution illustrée par des policiers face aux flammes, est organisée dans une salle municipale grenobloise. Grâce à la mobilisation du Rassemblement National, la ville de Grenoble a invalidé cette réservation et a reconnu elle-même que cette affiche incitait à la violence contre les policiers. On s'en est forcément réjoui jusqu'à ce que le Parti communiste vole au secours, une fois de plus, d'un groupuscule d'extrême gauche qui parlait du 17 octobre comme d'un succès. Je me pose la question, qu'est-ce qui a été un succès pour eux ? Peut-être les pillages, les voitures incendiées, les commerçants traumatisés. Je pense que si nous sommes présents ce matin, c'est bien parce que ce week-end a été un échec, un traumatisme et qu'il faut aujourd'hui aider à réparer ce qui a été détruit. J'aimerais savoir ce qu'en pensent les camarades communistes ici présent. Déjà, coutumiers du fait puisqu'à Échirolles déjà, des groupes d'extrême gauche dissous par la République, notamment la Jeune Garde, avaient été chaleureusement accueillis dans une salle municipale par la majorité communiste. Le double discours permanent qui consiste à dire à Échirolles que vous êtes les pionniers en matière de sécurité pour ensuite inviter et alimenter ceux qui détruisent et sèment le chaos, c'est insupportable. Il est temps d'arrêter la politique des symboles et des rassemblements. Il va falloir clarifier rapidement ses positions et prendre ses responsabilités. Même chose à Grenoble, où Laurence RUFFIN a beau s'indigner de la situation, mais qui dans le même temps accueille et met à disposition des squats municipaux, rue d'Alembert, aux frais du contribuable pour permettre à ces mouvements de s'organiser et qui, grâce à un accord technique, a même institutionnalisé la violence en apportant dans son Conseil municipal l'ami des casseurs qui ne représente que très peu de Grenoblois. Il ne représente même pas tous les insoumis qui l'ont majoritairement rejeté, puisqu'il a fait 14 % dans une ville où son leader en fait 40. Il vient aujourd'hui, grâce à vous, souffler sur les braises du chaos qui est sa seule boussole politique. Nous dénonçons cette hypocrisie et cette complaisance avec la plus grande fermeté. Nous soutenons cette solidarité qui est évidemment essentielle, mais elle exige de la cohérence. Nous demandons une ligne claire, condamner les violences sans chercher d'excuses et cesser toute complaisance envers ceux qui attisent, organisent ou justifient le chaos. Parce que l'urgence d'aujourd'hui est d'aider ceux qui ont tout perdu ou dont l'activité a été gravement touchée. Nous soutenons l'initiative de la Métropole en faveur des commerçants, en espérant qu'elle soit un acte fondateur pour tourner la page du macronisme et du gauchisme qui nous ont menés à ce chaos. Mais ce vote ne doit pas nous dispenser de tirer toutes les conséquences politiques de ces événements et d'agir enfin pour qu'ils ne se reproduisent plus. Les hordes de racaille doivent payer pour leurs actes. C'est à ce sens que nous avons déposé plusieurs amendements afin de demander d'appliquer le principe de casseurs-payeurs, pour ne jamais laisser la facture aux habitants de la Métropole, de supprimer les aides métropolitaines aux auteurs de violences lorsque ceux-ci sont identifiés, et enfin d'élargir ce fonds d'aide à la sécurisation des commerces. Il ne suffit plus de réparer Grenoble après chaque émeute, il faut enfin empêcher que Grenoble soit détruite à nouveau.

00:52:05
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Allan BRUNON. Je ferai une réponse globale à la fin. Je sais quand j'ai à parler. Merci, Allan.

00:52:18
Allan BRUNON: Merci beaucoup pour cette amabilité. Bonjour à tous, chers collègues. Déjà, dire évidemment que le groupe La France Insoumise va voter cette délibération. Mais je suis assez choqué de voir comment est-ce que de condamnations en condamnations, on oublie certaines exactions et certaines violences, en particulier cette sauvagerie policière qui a eu lieu partout dans notre ville et qui a donné lieu à une saisine de ma part du procureur de la République. Je vous entends souffler, mais est-ce qu'en tant qu'élu de la République, vous trouvez ça normal que rue de Bonne, le 17 au soir, un policier aurait giflé une femme en pleine rue, et qu'il n'y ait pas eu de suite ? Qu'un article 40 a été déposé et que le Procureur de la République, le même que celui qui n'a toujours pas fini l'enquête sur celles et ceux qui avaient visé par un tir à l'arme une permanence d'un local de campagne, n'a pas ouvert encore à cet instant d'enquête ? Comment est-ce que vous pouvez trouver normal que des policiers de la BAC et que des CRS ont foncé avec des voitures de fonction dans des

manifestants ? Moi je trouve ça scandaleux. Évidemment, alors même que vous vous réclamez de la gauche, personne ici n'a eu de mot, même pas un seul, pour dénoncer cette sauvagerie policière. Je voudrais dire que la Préfète de l'Isère porte une énorme responsabilité, puisqu'elle est celle qui applique le commandement du ministre de l'Intérieur. Elle a ordonné samedi dernier un chaos total qui a conduit au fait d'empêcher des Grenoblois et des manifestants d'avoir accès au cortège pacifique qui lui était déclaré et que donc il faut, au lieu de s'afficher, Monsieur LISSY et Madame RUFFIN avec cette Préfète, lui écrire pour qu'elle rende elle-même des comptes, alors que sa dérive liberticide se poursuit et qu'elle empêche les Grenoblois d'avoir accès au centre-ville ce samedi pour pouvoir manifester, alors que le président de la République d'un État de droit est en train de distribuer les bons points de ceux qui pourraient avoir le droit de manifester et de ceux qui ne pourraient pas avoir le droit de manifester. Par conséquent, je dénonce cette absence de réaction. Comment est-ce que vous expliquez, en vous revendiquant de la gauche, d'avoir défilé trois jours après ces actions avec une Ministre responsable du chaos, puisqu'elle appartient à un gouvernement qui l'a lui-même orchestré. Madame Camille GAILLARD-MINIER, vous étiez main dans la main avec elle et avec la Préfète pour aller raconter vos comptines aux commerçants de Grenoble. Tout cela est d'une indignité totale et c'est insupportable de devoir aujourd'hui, alors même que vous avez défilé avec ceux qui orchestrent le chaos, voter une délibération comme celle-ci, alors que c'est ce gouvernement qui indique aux commerçants de se protéger eux-mêmes par leurs moyens, c'est-à-dire en embauchant notamment de la sécurité privée. C'est ce que le ministre de l'Intérieur a dit en Conseil des Ministres et à sa sortie. Par conséquent, voilà ce que je dénonce. Enfin, dire, puisque personne ne l'a fait, mais on compte plus sur vous pour répondre aux revendications légitimes des lycéens, que tout ce bazar a été orchestré par l'absence de réponse de la Macronie sur les revendications lycéennes. Si les revendications lycéennes avaient été prises en compte, bien évidemment que tout cela n'aurait pas eu lieu. Simple : fin de Parcoursup, remettre des professeurs dans les classes, c'est des choses avec lesquelles nous sommes en accord, et c'est la raison pour laquelle nous disons que toute cette dérive est aussi entraînée par une absence de réaction et une absence de prise en compte des revendications de celles et ceux qui se mobilisent sur le terrain. Je suis assez interloqué que cette délibération ne parle pas du fond. Bien que l'on vise une délibération qui a vocation à réparer des dommages qui ont été causés à des commerçants, je vous l'ai dit, nous allons la voter. Je trouve ça bien évidemment sidérant qu'on ne replace pas tout ça dans le contexte. Enfin, dire que pour ce qui est des questions de la violence, la violence se manifeste par de nombreuses façons. Je veux dire ici, Madame Laurence RUFFIN, que comme vous dites que vous écoutez la jeunesse, vous l'avez dit il y a moins de cinq minutes, je vous pose la question : quelle jeunesse vous écoutez ? Celle de vos adjoints qui qualifient une élue insoumise, Jasmine NEBILI de « «trumpiste », quand elle vous invite à 19 ans, c'est la benjamine de notre Conseil municipal, à vous enquérir de la situation des habitants de la Villeneuve ? Cette jeunesse, que vous avez empêchée de rentrer dans le Conseil municipal de Grenoble avec une police qui l'a violentée, quelle jeunesse, au fond, vous écoutez ? Ça ne suffira pas d'aller faire des tweets et des posts pour faire semblant alors que vous n'agissez pas. C'est cela que je veux ici aujourd'hui dire. En effet, il faut une aide pour les commerçants qui souffrent. Il faut rembourser jusqu'au dernier centime des dommages qui ont été causés. Mais il faut aussi dire la responsabilité de vos amis au gouvernement et de cette alliance même à la Métropole, qui contient en effet et en substance tout ce qui ensuite produit ces dérives-là. Ne pas écouter les gens, ne pas les considérer, faire en sorte que les mouvements sociaux dans la rue qui portent des combats se voient, eux, retardés dans les prises de décisions qui concernent leur combat. Onze mois pour héberger les occupants de la Métropole, trois jours pour convoquer un Conseil métropolitain suite à des dégradations de vitrines. Voilà ce que les gens retiendront. Quand on veut faire les choses, on est capable de les faire, et vous avez donc fait des choix politiques. Je finis par dire que je ne voudrais pas, parce que la presse ne me rend pas service, cacher la responsabilité de la Préfète. Demain, nous allons manifester à 14 heures, j'invite tout le monde à y aller à Grenoble. Je veux dire ici que les couvre-feux, que tout ce qui participe à restreindre les libertés individuelles, nous devons les combattre. Quand nous nous disons de gauche, et j'espère, Monsieur le Président, que vos voix se porteront auprès des services de l'État, d'une, pour obliger la Préfète à maintenir des conditions d'une doctrine du maintien de l'ordre qui soient acceptables. C'est-à-dire que quand on défile, on a son RIO (numéro d'identification des policiers et gendarmes), quand on défile, on ne matraque pas des lycéens comme ce qu'on a vu devant le lycée Mounier. Quand on se dit policier républicain, on ne va pas avec un véhicule de fonction, foncer dans des manifestants. Quand on se dit être un fonctionnaire respectueux de l'État, on ne va pas gifler une femme en pleine rue sans qu'il y ait d'enquête, sans qu'il y ait de procédure administrative qui soit engagée. Pourquoi à cet instant-là, cette Préfète n'a pas engagé des procédures administratives ? Monsieur le Président, êtes-vous à nos côtés pour faire en sorte que des procédures administratives, à chaque violence policière que nous allons constater sur le terrain, si elles sont avérées, pour faire en sorte que nous obligions, nous contraignions la puissance de l'État à faire en sorte d'ouvrir des enquêtes administratives ? Parce que ces violences ne peuvent plus durer, parce que la répression et la sauvagerie policière doit cesser. C'est ces questions que je vous pose. Bien évidemment, dire que les élus de la France insoumise seront partout pour faire en sorte de faire retomber la situation, pour faire en sorte de pouvoir garantir le droit à la liberté d'expression. Nous condamnons cet élu, par exemple communiste, qui s'est fait pousser à Orléans,

bousculé par un policier, qui était en écharpe en train de protéger les lycéens et qui s'est vu être bousculé. Comme nous condamnons évidemment l'absence de dénonciation des violences policières que nous voyons malheureusement toujours s'établir par la Maire de Grenoble qui n'a pas eu un mot pour les dénoncer. Ça, j'ai un vrai problème avec ça. Elle ne répondra pas parce qu'elle ne répond jamais à rien. Je voudrais lui dire si elle a encore un cœur à gauche, d'ouvrir la bouche pour faire en sorte de les condamner parce que ça ne peut plus durer.

00:59:53
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Léonie MARCOUX, Jean-Luc RIZZI, Sylvain LAVAL. Ensuite, nous passerons à l'examen des amendements.

01:00:01
Léonie MARCOUX: Bonjour à toutes et tous. Réparer les dégâts matériels, c'est nécessaire, et cette délibération sera utile aux commerçants qui ont été impactés. Mais il y a une autre urgence, qui est celle de répondre aux attentes sociales de la population. Beaucoup parlent des casseurs, et le RN, qui se tient apparemment toujours très loin des livres de sociologie, exige qu'ils payent. Les premiers casseurs, ce sont les politiques macronistes qui démantèlent avec minutie, depuis plusieurs années, tout notre système de protection sociale et qui diminuent tous nos services publics, en passant par le budget de la Métropole. Là, ce sont les Français qui payent. J'ai entendu beaucoup d'indignation au sujet des dégradations, et on constate aussi une grande réactivité pour agir, à juste titre, pour venir en aide aux commerçants qui en ont besoin. Mais je m'interroge. Où est notre indignation lorsque des manifestations sont interdites, lorsque des couvre-feux sont imposés ou lorsque des personnes sont blessées, lorsqu'un jeune perd une main, une mâchoire, un œil ? Ne parler que des dégradations, ça ne serait oublier le réel problème et le dysfonctionnement de la politique française de maintien de l'ordre. La presse internationale nous juge et interroge cette doctrine. Au lieu de permettre la désescalade, la police française est accusée d'empirer les situations par des méthodes violentes. Ici à Grenoble, samedi dernier, dès 13 h 30, il était impossible d'accéder à la place Victor-Hugo qui était encerclée par la police. Les manifestants à visage découvert, dont de nombreux élus et maires ici présents, se sont fait gazer à plusieurs reprises le long du parcours officiel. C'est absolument inacceptable. En tant que collectivité, nous avons à exiger de l'État un changement clair de doctrine pour que la police soit réellement au service de la population et qu'elle permette d'exercer les libertés fondamentales. Je vous invite toutes et tous à être vigilants, car chaque jour qui passe, nous constatons des dérives toujours plus autoritaires de la part du gouvernement. Cette façon de vouloir à tout prix remettre l'ordre n'est pas la bonne méthode pour répondre au mouvement social. Parce que pour répondre au mouvement social, il faut d'abord commencer par écouter les revendications. Je suis extrêmement fière de notre génération, qui se mobilise depuis plusieurs semaines pour des meilleures conditions d'apprentissage et qui ont été rejoints par les travailleurs, les gilets jaunes et de nombreux autres pans de la société. Vous le savez, les jeunes sont peu présents dans cette Assemblée, notamment sur les rangs de la droite. Nous, nous ne connaissons que Macron comme Président, et de sa part, nous n'avons reçu que du mépris et de la violence. Qui sème la misère récolte la colère. Notre rôle, c'est aussi de rappeler ce contexte. Si vous voulez moins de débordements, alors commençons par apporter des réponses aux revendications des jeunes en commençant avec le budget 2027. N'oublions pas que samedi 17 octobre, il y avait 800 000 personnes dans la rue. Dans quel pays démocratique n'écoute-t-on pas près d'un million de personnes ? Samedi, j'espère vous voir nombreux en manifestation, car la colère de la population sera toujours légitime à s'exprimer pacifiquement.
[Applaudissement]

01:03:02
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. J'ai annoncé comme prise de parole Jean-Luc RIZZI, Sylvain LAVAL. Nous en resterons là avant l'étude des amendements. Donc je laisse la parole à Jean-Luc RIZZI.

01:03:16
Jean-Luc RIZZI: Monsieur le Président, Madame la Maire, vous étiez présents dimanche matin, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, c'était votre rôle institutionnel. Clément CHAPPET et moi-même, nous avons aussi, en tant qu'opposants, fait le tour des commerçants. La presse et les commerçants qu'on a vus aussi, vous étiez présent, Monsieur LISSY, ne vous ont pas très bien accueilli. Mais là n'est pas mon propos. Je vais m'adresser à Madame la Maire de Grenoble. Le plus choquant pour tous les commerçants le lendemain, c'est de voir l'opération de com que vous avez fait avec certains de vos adjoints qui sont ici. Sur le site de la mairie, vos adjoints sont avec un balai style sorcière, Harry Potter en main et en hauteur, en train de sourire pour la photo, alors que les commerçants pleuraient. D'ailleurs, ils ont reçu une marée sur les réseaux sociaux. Madame la Maire, ça s'appelle simplement de la récupération politique, qui est dégueulasse en communication sur le dos des commerçants. Excusez mon gros mot.

01:04:28
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Ce que vous venez de faire, c'est un peu de la récupération politique, mais on vous pardonnera. Je vais laisser la parole à Sylvain LAVAL. Ensuite, j'ai une dernière demande de Kheira CAPDEPON, mais on s'arrêtera là, s'il vous plaît.

01:04:45
Sylvain LAVAL: Merci, Monsieur le Président. À écouter un certain nombre de débats, je me demandais si cela valait encore la peine d'intervenir et si nous étions ici dans l'hémicycle de la Métropole ou si nous n'étions pas dans d'autres assemblées. J'invite certains peut-être à se présenter aux élections parlementaires pour mener un certain nombre de débats. Pardon si mes propos sont décalés, mais je voulais juste revenir rapidement, brièvement, sur les enjeux qui nous concernent ici, sur les compétences que nous exerçons, notamment sur les dégradations qui ont eu lieu sur nos voiries, sur nos espaces publics, ça a été dit, qui sont lourdes, avec des incendies qui ont fortement dégradé, qui nous demanderont demain de mener des interventions conséquentes, lourdes, qui sont coûteuses, avec un certain nombre d'équipements utiles à nos habitants, qui ne fonctionnent plus. Je voudrais aussi en profiter pour saluer l'action des services métropolitains d'astreinte en matière de voirie, qui ont aussi, aux côtés des autres agents municipaux, comme cela a été dit, dû intervenir longuement et faire un certain nombre d'opérations. Vous me permettrez également quelques mots sur les enjeux de service de mobilité de notre territoire, qui intéressent l'ensemble de nos habitants, qui ont été aussi lourdement impactés, dégradés. Je rappelle que ce sont des biens publics et collectifs. Nous avons aujourd'hui un service de transport qui a été affecté sur l'ensemble de ces opérateurs du territoire. Nous avons des services de vélos, de trottinettes en libre-service qui ne peuvent plus fonctionner comme il faut. Nous avons des services d'autopartage qui ne peuvent plus fonctionner comme il faut. Et ce sont à la fois des services qui sont rendus pour l'intérêt public, pour le bien public, par des opérateurs, qu'ils soient privés ou publics. In fine, c'est l'argent collectif qui va devoir être mobilisé. Ce sont des services qui sont aujourd'hui fortement dégradés pour l'utilisation de nos habitants au quotidien, pour ceux qui en ont besoin, pour se rendre à leur travail, pour leurs loisirs, pour leurs rendez-vous médicaux. Cela, ces stigmates mettront parfois du temps à être réparées et les impacts seront encore importants dans les semaines qui viennent. Je tenais aussi à le dire en transparence vis-à-vis de nos habitants, parce qu'il s'agit de biens collectifs, d'argent public. Bien sûr que la sécurité des personnes, c'est important, je pense notamment au personnel de l'ensemble de ces services, mais la sécurité des biens matériels également. Nous avons aussi à en assumer la responsabilité, et les conséquences sont parfois lourdes.

01:06:57
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Pour être juste par rapport aux deux dernières prises de parole qui avaient été évoquées, il est évident qu'il n'y a pas de ma part une prise de choix sélectif. Puisque Kheira CAPDEPON et Clément CHAPPET avaient demandé la parole, je vais leur laisser à chacun un dernier mot. S'il vous plaît, on me demande la parole, d'un côté on nous accuse de museler. Donc, il y a deux dernières prises de parole. Elles sont équilibrées politiquement et ça me semble être juste. Donc, Kheira et Clément CHAPPET.

01:07:35
Kheira CAPDEPON: Bonjour à toutes et à tous. Je voudrais quand même rétablir une réalité. J'avais appuyé et ça s'est re-éteint, je voulais quand même le préciser. Léonie a parlé en tant que jeune et pour ma part, je souhaite parler en tant qu'ancienne jeune. Les revendications des lycéens et des lycéennes, je me sens concernée depuis 1986. J'y étais déjà, quand on parlait de « DEVAQUET au piquet » ou de « DEVAQUET Touche pas à ma fac ». Aujourd'hui, on pourrait dire : « MACRON, ne touche pas à mon lycée. » Évidemment, on est passé par le CPE, par Mounier et aujourd'hui, on est dans cette assemblée et j'ai entendu le RN parler de racailles et mélanger les manifestants, les lycéens et ceux qui ont pillé les magasins du centre-ville. Évidemment qu'on peut aider les commerçants, mais la réponse aux revendications, quelle est-elle ? Au contraire, au Rassemblement national, qui propose toujours de la répression aux revendications des jeunes, il faut que nous proposions autre chose. Se réunir dans l'urgence pour aider les commerçants, c'est très bien. Mais maintenant comment va-t-on aider les jeunes ? Notre responsabilité est d'écouter les jeunes. Ils ont des choses à dire bien plus intelligentes que certaines responsables politiques à la télé. Écoutons-les et proposons-leur des réponses à la hauteur des attentes. Aidons les lycéens avec, je vais parler de vélo, mais pour qu'ils puissent se déplacer. Aidons les jeunes en détresse psychologique avec des subventions aux associations. Aidons les jeunes avec des logements abordables. C'est ce que je souhaiterais que l'on porte dans ce mandat, dans cette Métropole. Merci.

01:09:23
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci. Clément CHAPPET. Ensuite, on passe au vote s'il vous plaît.

01:09:28
Clément CHAPPET: Excusez-moi, mais je suis très choqué quand je vois là, il y a une forme de schizophrénie politique dont vous faites preuve. C'est-à-dire que d'un côté, Monsieur le Président, vous condamnez les violences pour ensuite laisser des élus de votre majorité. On a entendu Madame MARCOUX, on a entendu Madame CAPDEPON nous faire des grandes leçons en s'éloignant le plus possible du sujet, en minorant complètement le sujet des commerçants et des émeutes pour nous faire de grandes leçons, avec des discours dignes de la France Insoumise qui reprennent mot pour mot ce qu'Allan BRUNON avait dit juste avant, et nous expliquer que rétablir l'ordre n'est pas la méthode. Alors, c'est quoi la méthode, Madame MARCOUX ? Parce que, ensuite vous écoutez, sur tout ce qu'il faudrait faire. Alors que vous êtes l'héritière de la municipalité qui a poussé la casse sociale à Grenoble à un niveau qu'on n'avait jamais vu avant, qui a démantelé l'éducation populaire à Grenoble que vous prétendez ensuite soutenir. Grenoble atteint aujourd'hui un taux de pauvreté inédit, une politique de logement qui a ghettoïsé et paupérisé des quartiers entiers, et vous voulez nous faire des leçons ou des leçons au gouvernement sur ce qu'il faudrait faire contre la casse sociale, pour les causes des mobilisations ? Regardez déjà ce que vous vous faites à Grenoble. Surtout, je pense qu'il faut faire preuve d'un petit peu de responsabilité. On ne peut pas tenir ce genre de discours à expliquer que c'est la faute du gouvernement, du maintien de l'ordre, des policiers, etc., alors que notre ville porte encore les stigmates de ce qui s'est passé samedi dernier et de ce qui risque de se reproduire demain, du fait aussi de ceux qui souffrent sur les braises comme ceux du rang d'en face. Il y a vraiment une irresponsabilité qui me choque, alors qu'aujourd'hui, on aurait dû être réunis sur cette question des commerçants, du soutien aux commerçants et de la condamnation claire et sans ambiguïté des émeutes. Je vois que vous n'êtes pas capable de le faire au sein de cette majorité. Il y en a qui continuent de minorer les choses et de faire preuve d'une irresponsabilité mais dangereuse.

01:11:12
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Merci beaucoup pour ces prises de parole. Quand nous avons travaillé sur la mise en place de ce dispositif, il a été envisagé un temps que l'on utilise le règlement habituel des aides métropolitaines. Puisque vous m'avez autorisé à signer toutes les subventions inférieures à 10 000 € par décision, sans passer par un débat démocratique. Quand on a réfléchi à cela, il nous a semblé important, au contraire, que dans cette époque dans laquelle on s'interroge beaucoup sur le sens de la démocratie et de la représentativité, on puisse avoir ici un débat et que la décision n'appartienne pas qu'à un homme mais appartienne à un collectif. Naïvement, je me suis dit que compte tenu de la situation du pays et de l'état dans lequel la tension sociale pouvait mettre nos rapports généraux, je pensais que naïvement, peut-être ou pas, nous pourrions nous entendre. Puis je crois que dans le vote, ça va être le cas, parce que je crois avoir entendu de part et d'autre que le dispositif allait être voté. Puis dans les expressions, on cherche parfois un peu la caricature. C'est normal, c'est une manière d'exister. Quand Monsieur CHAPPET, vous regrettez que certains ne jouent pas le collectif alors que vous-même vous allumez des mèches à chacun des mots que vous prononcez. Quand vous me dites que moi-même je condamne la violence, mais que votre voisin dit que je ne la condamne pas. Quand le RN parle de la situation grenobloise, en oubliant que l'ensemble des villes de France, y compris Nice, y compris Nice, dont la politique sécuritaire ne semble pas devoir être remise en cause puisque je crois que le maire fait partie des rangs de votre coalition. Dans ces communes-là, il y a eu les mêmes difficultés. Moi, j'aurais naïvement pensé qu'on se serre les coudes plutôt qu'on assiste à cette espèce de pugilat dans lequel on met les coups habituels d'ailleurs, parce qu'on rajoute tout ce qu'on peut dire d'habitude. Puis vous rajoutez à cette tension qui est une crispation politique qui sert à faire un peu de récupération, alors que la volonté de la majorité dans toute sa diversité est d'avancer et de servir les commerçants. Vous ajoutez également un peu de remise en cause de la politique métropolitaine. Vous nous dites que oui, vous vous rendez compte, votre aide est au rabais. Par exemple, l'aide de la région, qui est une aide importante dans laquelle on se complète, c'est maximum 2 500 € par commerce, maximum 2 500 € par commerce. 5 000, nous, c'est 10 000. Nous, c'est 10 000. Moi je suis très heureux que les collectivités, parce qu'on est en difficulté, chacun apporte une aide à sa hauteur et ensemble, l'aide pour les commerçants est conséquente. Je n'ai pas envie de mettre en concurrence. Il y a une espèce d'air de testostérone : qui donnera la plus grande aide ? Nous, on est là pour faire en fonction de nos moyens. Oui, on mobilise 500 000 € et oui, c'est de l'argent qui est important. Qu'aurait-il fallu faire ? Parce que, je vous rappelle, vous parlez de la métropole de Lyon. La métropole de Lyon propose des aides remboursables, des avances. Nous, on fait des subventions qui permettent aussi d'avoir des avances de trésorerie. Finalement, on s'est eu en lien avec les cabinets de la région et on s'est dit : « C'est super, vous faites des aides, on les complète, vous faites des aides, on les complète. » Là on entend dans la bouche des représentants de la majorité régionale qu'on ne ferait pas assez. Donc la schizophrénie semble quelque chose de partagé. Vous faites le comparatif avec 2023. Deux mille vingt-trois, on aurait fait plus. Combien on a mis en 2023 ? Trois cent soixante mille euros, c'est plus que 500 000 ? C'est 360 000 et cette fois, nous mettrons davantage et nous verrons dans le cadre des aides qui sont apportées. Vous nous interpellez sur les liens avec la Préfète. Nous, à la Préfète, on est des représentants de collectivités. Les maires comme le président de la Métropole que je suis, on est là pour discuter avec l'État en tant que représentants de collectivités. On le dit, tout ce qu'on a à

dire sur la question policière, sur la question de l'encadrement des manifestations. Ces sujets-là sont dits. Pour nous, il n'y a pas de difficulté. Ce qu'il faut bien noter, c'est que quand on va sur le terrain, on fait de la déambulation, c'est de la communication. Si on n'y va pas, on fuit nos responsabilités et on est des lâches. Finalement, il va bien falloir que nous, les élus des collectivités, qu'on soit de droite comme de gauche, qu'on prenne nos responsabilités. Notre responsabilité, c'est d'être sur le terrain, de se faire secouer aussi par les commerçants, par les citoyens, ça fait partie du boulot, ça fait partie de la proximité. Il me semble que l'ensemble des maires de France ont eu la même démarche et que l'ensemble des maires de France, en tout cas, pour ce qui nous concerne, on a aussi dit à la Préfète ce qu'il en était par rapport à la question policière. Je ne veux pas qu'on fasse de caricatures. Si on a insisté pour qu'ensemble on délibère ce matin, c'est pour qu'on porte un message commun. Finalement, dans un pays qui est aussi fracturé que le nôtre, que les élus de la République puissent se mettre d'accord et dans nos discours, on a été très clairs sur le fait qu'il y avait la question de la jeunesse, qu'il y avait la question de la démocratie, qu'il y avait ici une urgence, mais qu'il nous fallait également réfléchir à long terme. On l'a dit, ça. Évidemment, nos discours, peut-être qu'ils ne sont pas assez compliqués, ils ne sont pas assez clivants, ils ne sont pas assez politiques. Mais moi, je suis persuadé que dans notre époque, on doit essayer de fédérer et essayer de rassembler autour de l'essentiel. La Métropole fait du boulot pour la jeunesse, la Métropole fait du boulot pour l'environnement et on va continuer à le faire. Dans le cadre des politiques publiques que nous défendrons, sur le budget, notamment de notre Métropole, nous avancerons sur cela. Mais pour ce matin, je vous demande et je nous demande à toutes et à tous de faire aussi preuve de retenue parce que les commerçants nous regardent. Certes, on aura fait un petit peu de show, certes nos vidéos pourraient être partagées sur les réseaux sociaux, mais ce qui compte à la fin, c'est qu'on ait fait le boulot et que toute la semaine, les élus de toutes sensibilités et les techniciens de la Métropole aient mis en place un dispositif qui sera bienvenu. Quand cet argent sera versé, je pense que tout le monde s'en réjouira. J'aimerais vous voir quand l'argent sera porté, savoir si ce n'est pas assez, si la Métropole n'a pas fait assez d'efforts. On est là, on fait le boulot. Je vous rappellerai aussi que dans le cadre des discussions budgétaires que nous avons, chacun est aussi appelé à faire avec ce qu'il a, et ça me semble être nécessaire en termes de sobriété. Je crois encore une fois que la Métropole est au rendez-vous. Nous avons trois amendements qui sont portés par le Rassemblement National. Je vais vous proposer, si vous le voulez, de les expliquer, de les défendre et de le faire rapidement, parce qu'il y a notamment des réunions cet après-midi à la préfecture, justement, sur des questions qui sont liées à l'organisation des manifestations, aux travaux qui sont faits en ville. Si on peut aussi, nous, être opérationnels de notre côté, et pas seulement faire de la politique politicienne avec des amendements qui votent pareil. Vous allez vous faire plaisir sur ces amendements. Mais on est là pour mettre en place des aides pour les commerçants. Ça n'a strictement rien à voir avec ce que vous dites sur des choses qui relèvent du Code pénal, par ailleurs, et qui ne sont pas ceux de la collectivité. Par nécessité démocratique, je vais vous laisser les présenter parce que c'est comme ça que ça fonctionne en démocratie, mais si vous pouvez éviter de faire de l'affichage absurde avec des amendements qui n'ont rien à voir avec le texte, je pense que nous vous en serions tous reconnaissants. Ça vous permettra d'avoir quelques vidéos sur vos réseaux sociaux. Allez-y !

01:18:52
Enzo BILLON: Vous avez appelé à une volonté de responsabilité. Vous allez pouvoir le prouver dès maintenant. Je vais le faire assez rapidement, parce que j'ai conscience que l'emploi du temps est compliqué. Mais s'il vous plaît, un peu de retenue. Pour le premier amendement, c'est un amendement sur les casseurs-payeurs. Les violences qui imposent une réponse ferme doivent conduire à rompre avec toute complaisance envers ceux qui les encouragent ou les légitiment, notamment les militants d'extrême gauche qui érigent l'affrontement en méthode d'action politique. L'aide d'urgence aux commerçants sinistrés est indispensable. Toutefois, la solidarité publique ne doit pas faire supporter définitivement au contribuable métropolitain le coût de ces destructions. Le présent amendement défend donc le principe de casseur-payeur, soutenir immédiatement les victimes et mobiliser les voies de droit ouvertes à la Métropole pour rechercher auprès des auteurs reconnus responsables la réparation des préjudices subis, donc les voies de droit ouvertes à la Métropole, Monsieur le Président. Alors que la collectivité est pour le deuxième amendement qui est un amendement sur la suppression des aides métropolitaines aux auteurs de violences, je pense que c'est du bon sens encore une fois. Alors que la collectivité mobilise des fonds pour soutenir les victimes. Cet amendement porte un objectif clair. La suppression de l'ensemble des aides métropolitaines facultatives aux personnes définitivement condamnées pour ces violences, dans les conditions permises par la loi, Monsieur le Président. Cette suppression doit être examinée pour tous les dispositifs métropolitains : aide à l'achat de vélo, programme de rénovation des logements, Mur-Mur, Prime air bois, aide de l'insonorisation des logements, soutien à l'accession sociale à la propriété, ainsi que toutes les autres subventions ou aides financières facultatives. Il ne s'agit pas de cibler une seule prime, mais de revoir l'ensemble des aides attribuées aux bénéficiaires concernés. Le même objectif de responsabilisation est proposé pour les parents de mineurs récidivistes reconnus civilement responsables de dégradations. La Métropole ne pouvant pas décider seule d'une sanction financière générale frappant une famille, l'amendement sollicite une évolution législative spécifique respectant

les droits des autres membres du foyer. Pour les aides déjà octroyées, toute annulation ou demande de remboursement doit reposer sur une base légale. La condamnation pénale ne permet pas à elle seule d'exiger automatiquement la restitution de toutes les aides passées. Pour le troisième amendement, et j'en terminerai là, renforcement de la sécurisation des commerces. Après le remplacement des vitrines et la remise en état des locaux, les professionnels doivent pouvoir se prémunir contre les nouvelles intrusions ou tentatives de pillage. L'aide d'urgence métropolitaine ne doit donc pas se limiter à la réparation des dommages déjà subis. Elle doit permettre, lorsque cela est nécessaire, de financer des équipements de protection renforcés et de sécuriser durablement les points d'accès des établissements concernés. Le présent amendement vise à rendre explicitement éligibles au dispositif les dépenses de prévention et de sécurisation rideau métallique, vitrage, anti effraction, dispositifs d'alarme, serrures et fermetures renforcées ou travaux de protection des devantures. Ces aides devront rester compatibles avec le plafond d'urgence, les règles applicables et les indemnisations d'assurances, Monsieur le Président. Je vous remercie.

01:21:34

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Bien. Je vais, sur chacun des sujets, proposer à notre assemblée de rejeter vos amendements. D'abord, parce que votre premier amendement est totalement sans rapport avec notre délibération. On verse une subvention à des commerçants, ce que vous proposez est un dispositif de justice. Ici on n'est pas une cour de justice. On est une collectivité territoriale et on est un établissement public de coopération intercommunale qui apporte une subvention à des commerçants. Nous n'avons pas la capacité à faire cela. Sur le deuxième amendement, qui concerne la suppression des aides métropolitaines aux auteurs de violences, est-ce que vous voulez qu'on fragilise notre délibération qui concerne l'aide aux commerçants ? On rajoute un élément qui est sans lien. Donc, si vous voulez porter ce type d'amendement, faites-le sur chacun des dispositifs quand on les présente en délibération. À ce moment-là, on les votera de manière démocratique. En tout cas pour cette délibération, ça n'a rien à voir. Je vous dirai ce que j'en pense sur le fond, mais en termes de forme, c'est un cavalier réglementaire qui, encore une fois, est totalement décorrélé de ce qui est proposé. Sur le dernier sujet qui concerne l'aide exceptionnelle aux artisans et aux commerçants qui, pour le coup, pourrait relever pour une fois de cette délibération, nous, on est sur nos compétences avec un règlement d'attribution qui est proposé sur la question des vitrines. La région, de son côté, abonde avec ses 2 500 ou 5 000 € supplémentaires sur des questions de sécurité. On vient de compléter ce dispositif-là. Il me semble que ce n'est pas forcément nécessaire et que le dispositif tel qu'il est aujourd'hui, qui a été travaillé pour être robuste et sûr juridiquement, ne peut pas être fragilisé par ces amendements qui n'apportent rien, si ce n'est évidemment de la polémique. Si vous en êtes d'accord, je propose à notre assemblée de passer au vote sur chacun des amendements. Je vous propose donc le premier amendement proposé par le RN, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Vous pouvez voter contre, si vous voulez. Des abstentions ? GO-RG. Il est rejeté.

<u>Amendement du groupe RN-UDR : casseurs payeurs -soutien exceptionnel aux commerçants et artisans conseil métropolitain du 23 octobre 2026</u>

<u>Exposé des motifs :</u>
Samedi 17 octobre sous prétexte de mobilisation sociale, des militants d'extrême gauche et des hordes de racailles ont pillé et saccagé le centre-ville de Grenoble, laissant derrière elles des commerces dévastés, des emplois menacés et des commerçants confrontés à l'incertitude de pouvoir reprendre leur activité. Derrière ces destructions, ce sont parfois les efforts de toute une vie qui sont anéantis.
Ces violences imposent une réponse ferme et doivent conduire à rompre avec toute complaisance envers ceux qui les encouragent ou les légitiment, notamment les militants d'extrême gauche qui érigent l'affrontement en méthode d'action politique.
L'aide d'urgence aux commerçants sinistrés est indispensable. Toutefois, la solidarité publique ne doit pas faire supporter définitivement aux contribuables métropolitains le coût de ces destructions.
Le présent amendement défend donc le principe « casseurs-payeurs » : soutenir immédiatement les victimes et mobiliser les voies de droit ouvertes à la Métropole pour rechercher, auprès des auteurs reconnus responsables, la réparation des préjudices subis.

<u>Dispositif Après le dernier alinéa du dispositif, insérer les alinéas suivants :</u>

- *Affirme que le coût des dégradations doit, lorsque leurs auteurs sont identifiés et condamnés, être supporté par ces derniers et non rester définitivement à la charge des victimes ou des contribuables*
- *Demande au Président de transmettre sans délai au procureur de la République et aux services d'enquête les renseignements, documents et enregistrements légalement détenus par la Métropole susceptibles d'être utiles à l'identification des auteurs, dans le respect du secret de l'enquête, de la protection des données et des compétences de l'autorité judiciaire*

- *Autorise le Président, lorsque la Métropole justifie d'un préjudice personnel et directement causé par une infraction, à déposer plainte, à se constituer partie civile, à demander réparation intégrale et à poursuivre le recouvrement des sommes mises à la charge des personnes condamnées.*

Abstention : 5
Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Contre : 97
Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Michelle SY, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET
Pour : 2
Enzo BILLON, Alexandre LACROIX
Conclusions rejetées à la majorité des suffrages exprimés.

<u>Amendement du groupe RN-UDR : suppression des aides Métropolitaines aux auteurs de violences - soutien exceptionnel aux commerçants et artisans</u>

01:23:51
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le deuxième amendement. Y a-t-il des avis contraires ? Les abstentions ? GO RG. Il est rejeté.

<u>Exposé des motifs :</u>
Les pillages, violences et dégradations survenus à Grenoble le 17 octobre 2026 ont provoqué d'importants dommages aux commerces. Alors que la collectivité mobilise des fonds pour soutenir les victimes, cet amendement porte un objectif clair : la suppression de l'ensemble des aides métropolitaines facultatives aux personnes définitivement condamnées pour ces violences, dans les conditions permises par la loi.
Cette suppression doit être examinée pour tous les dispositifs métropolitains : aide à l'achat de vélos, programme de rénovation des logements Mur Mur, Prime Air Bois, aides à l'insonorisation des logements, soutien à l'accession sociale à la propriété, ainsi que toute autre subvention ou aide financière facultative. Il ne s'agit pas de cibler une seule prime, mais de revoir l'ensemble des aides attribuées aux bénéficiaires concernés.
Le même objectif de responsabilisation est proposé pour les parents de mineurs récidivistes reconnus civilement responsables de dégradations. La Métropole ne pouvant pas décider seule d'une sanction financière générale frappant une famille, l'amendement sollicite une évolution législative spécifique, respectant les droits des autres membres du foyer.
Pour les aides déjà octroyées, toute annulation ou demande de remboursement doit reposer sur une base légale ; la condamnation pénale ne permet pas, à elle seule, d'exiger automatiquement la restitution de toutes les aides passées.

<u>Dispositif Après le dernier alinéa du dispositif, insérer les alinéas suivants :</u>
• Affirme l'objectif de suppression de la totalité des aides métropolitaines facultatives au bénéfice des auteurs définitivement condamnés pour pillages, incendies, violences ou dégradations liés aux émeutes, chaque fois que le droit autorise cette exclusion ;

• Demande au Président de recenser, sous trois mois, toutes les aides directes et facultatives de la Métropole aux particuliers et les possibilités légales de refus, de suspension, de suppression, d'annulation ou de récupération des sommes accordées ;

• Demande la modification des règlements d'intervention pour mettre en place, dès que juridiquement possible, des exclusions individualisées fondées sur des condamnations définitives, avec des critères précis et une procédure contradictoire ;

• Invite l'État et le législateur à créer le fondement juridique nécessaire à l'extension de ces restrictions aux parents civilement responsables de mineurs récidivistes, sous contrôle du juge et dans le respect des droits des autres membres de la famille ;

• Précise que la récupération des aides déjà versées ne pourra être engagée que lorsque les textes l'autorisent, sans remettre en cause les prestations obligatoires protégées par la loi.

Abstention : 5
Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI

Contre : 97
Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Michelle SY, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET
Pour :2
Enzo BILLON, Alexandre LACROIX
Conclusions rejetées à la majorité des suffrages exprimés.

Amendement du groupe RN-UDR : renforcement de la sécurisation des commerces - soutien exceptionnel aux commerçants et artisans

01:24:07
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Sur le troisième amendement, y a-t-il des avis contraires ? Les abstentions ? Même vote. Il est rejeté.

Exposé des motifs :
Les violences et les dégradations survenues dans le centre-ville de Grenoble le 17 octobre 2026 ont fragilisé de nombreux commerces et ateliers. Après le remplacement des vitrines et la remise en état des locaux, les professionnels doivent pouvoir se prémunir contre de nouvelles intrusions ou tentatives de pillage.
L'aide d'urgence métropolitaine ne doit donc pas se limiter à la réparation des dommages déjà subis. Elle doit permettre, lorsque cela est nécessaire, de financer des équipements de protection renforcée et de sécuriser durablement les points d'accès des établissements concernés.
Le présent amendement vise à rendre explicitement éligibles au dispositif les dépenses de prévention et de sécurisation : rideaux métalliques, vitrages anti-effraction, dispositifs d'alarme, serrures et fermetures renforcées ou travaux de protection des devantures. Ces aides devront rester compatibles avec les plafonds du fonds d'urgence, les règles applicables et les indemnisations d'assurance.

Dispositif Après le dernier alinéa du dispositif, insérer les alinéas suivants :

• Décide d'inclure explicitement, parmi les dépenses éligibles au fonds de soutien exceptionnel, les équipements et travaux de protection destinés aux commerces et artisans victimes des dégradations ;

• Précise que pourront notamment être pris en charge les rideaux métalliques, vitrages anti-effraction, systèmes d'alarme et de détection d'intrusion, serrures renforcées, portes sécurisées et dispositifs de protection des devantures ;

• Prévoit que ces dépenses préventives puissent compléter les travaux de remise en état, dans les limites des plafonds d'aide et des critères d'éligibilité du dispositif métropolitain ;

• Veille à ce que les aides soient calculées sans double financement d'une même dépense et après prise en compte des indemnisations d'assurance et des autres concours publics applicables ;

• Demande au Président d'adapter en conséquence le règlement d'intervention et d'informer rapidement les commerçants et artisans concernés des équipements pouvant être financés.

Abstention : 5
Thierry ALDEGUER, Nathalie BERANGER, Clément CHAPPET, Anouchka MICHARD, Jean-Luc RIZZI
Contre : 97
Guillaume LISSY, Laurent AMADIEU, Amélie AMORE, Zakaria AMRAN, Léah ASSALI, Luc AURY, Margot BELAIR, Luis BELTRAN-LOPEZ, Olivier BERTRAND, Zaim BOUHAFS, Hassen BOUZEGHOUB, Christophe BRESSON, Christine BRUNET, Allan BRUNON, Eva CANTERO, Kheira CAPDEPON, Guillaume CARASSIO, Philippe CARDIN, Pierre-Edouard CARDINAL, Bastien CASTILLO, Cécile CENATIEMPO, Emilie CHALAS, Brahim CHERAA, Jean-Gaëtan COGNARD, Benjamin COIFFARD, Cécile CURTET, Michelle DARAN, Evelyne DE CARO, Amandine DEMORE, Marc DEPINOIS, Céline DESLATTES, Claudine DIDIER, Abdelnour DJEBBOURI, Kenza DOUKHI, Sylvain DULOUTRE, Stéphane DUPONT-FERRIER, Aurélien FARGE, Simon FARLEY, Françoise FONTANA, Leïla GADDAS, Cédric GARCIN, Michel GAUTHIER, Sylvie GENIN LOMIER, Amandine GERMAIN, Isabelle GMIRA, Raphaël GUERRERO, Mickaël GUIHENEUF, Audrey GUYOMARD, Pascal HERRERO, Joëlle HOURS, Fabrice HUGELÉ, Nicolas JALLOT, Guy JULLIEN, Diana KDOUH, Sandra KRIEF, Pierre LABRIET, Sylvain LAVAL, Claudine LONGO, Franck LONGO, Jean-Michel LOSA, Sophie LUCHEZ, Léonie MARCOUX, Christian MASNADA, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Alexis MONGE, Gaëtan MONOT, Gilles MOREAU, Julie MONTAGNIER, Marc ODDON, Gilles NAMUR, Chloé PANTEL, Xavier OSMOND, Alfio PENNISI, Isabelle PETERS, Francis PILLOT, Coline PISSARD-GIBOLLET, Cyrille PLENET, Lencka POPRAVKA, Jean-Yves PORTA, David QUEIROS, Agnès RENIER, Christophe REVIL, Eric ROSSETTI, Jérôme RUBES, Laurence RUFFIN, Laura SIEFERT, Guy SOTO, Claude SOULLIER, Bertrand SPINDLER, Michelle SY, Gilles STRAPPAZZON, Mehdi TADJINE, Laurent THOVISTE, Valentin TORRES, Catherine TROTON, Michel VENDRA, Michelle VEYRET
Pour :2
Enzo BILLON, Alexandre LACROIX
Conclusions rejetées à la majorité des suffrages exprimés.

Commerces, marchés, artisanat et logistique urbaine

Délibération N° DEL23102026496- Soutien exceptionnel (aide d'urgence) aux commerçants et artisans ayant subi des dégradations

01:24:16
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous propose donc... Oui. Explications de vote.

01:24:22
Allan BRUNON: Merci, Monsieur le Président. J'ai quand même une question. On se retrouve avec un groupe politique qui nous dépose trois amendements qui n'ont absolument rien à voir avec la délibération étudiée. Est-ce qu'il y a des moyens de restreindre le dépôt de ce genre d'amendement ? Parce que ça peut paralyser un Conseil total. Si ces gens avaient déposé 15 amendements qui nous permettaient de réécrire le Code pénal, comment on aurait fait ? Parce que c'est ça qu'ils nous proposent. Vous l'avez rappelé dans la justification de vos trois explications, il y en a un qui réinvente la liberté individuelle en matière de délits, c'est dans le Code pénal, il y en a un autre qui vous oblige de signaler des faits, c'est dans le Code pénal. C'est l'article 40, quand vous avez connaissance d'un délit, vous devez le signaler à l'autorité judiciaire. Le troisième, c'est une répétition des deux premiers, je veux dire que c'est quand même aberrant, on a des gens qui ne travaillent pas, qui soumettent aux services de la Métropole des amendements. Est-ce qu'il y a un moyen de les empêcher de le faire ?

01:25:12
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Dans le cadre du règlement intérieur, on a réfléchi à cela, et la difficulté, c'est que ce type d'expression est souvent portée réciproquement, c'est-à-dire qu'il arrive de ce côté-là de l'hémicycle qu'on me demande de vous interdire de poser des amendements. Moi, je suis un démocrate. Nous avons un règlement intérieur de notre assemblée, et j'ai jugé qu'il fallait déposer les amendements pour que nous puissions les étudier. La sagesse de l'assemblée, c'est de

les écarter. Elle l'a fait. On propose maintenant le vote en fonction de notre règlement intérieur de cette délibération si ça vous convient. Est-ce que c'est bien utile ?

01:25:55
Allan BRUNON: Merci, Monsieur le Président. Je constate que le groupe La France insoumise s'est déjà fait refuser des amendements sur des principes similaires que ceux que vous avez exposés. J'espère que, là, c'est l'urgence qui a fait en sorte que, je vais être calme et ne rien dire de spécial, mais que ces amendements qui n'ont rien à voir, ont été censurés. Et il y a d'autres règlements intérieurs, d'autres collectivités qui nous empêchent carrément de déposer nos délibérations et nos amendements et puis même qui nous contraint de ne pas venir assister au Conseil municipal. Franchement, je veux dire, là, eux, ils ont le droit de le faire. Nous, on a été censurés quand même.

01:26:27
Monsieur le Président Guillaume LISSY: Moi, je vais dire, je vais vous dire la même chose que ce que j'ai fait pour les prises de parole. Moi, mon travail, c'est d'être juste et de respecter la règle. Donc j'essaye de l'être pour n'importe quel Conseil métropolitain qui pose un amendement, dès lors que c'est dans le cadre du règlement intérieur, il est étudiable. Je le mets au vote. Et c'est la sagesse de l'assemblée qui décide de sa suite ou non. Donc moi, je n'ai pas de regard particulier de quelque endroit qu'il vienne, j'essaye d'appliquer la même règle. C'est cela la police de l'assemblée. Je vous propose donc d'adopter la délibération telle qu'elle vous a été présentée sur la délibération mettant en place un fonds de soutien d'urgence à nos commerçants. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Eh bien, après une heure et demie de débat, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1511-3 et L.5210-6,
Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière d'« actions de développement économique »,
Vu le règlement budgétaire et financier adopté le 19 juin 2026.

En juillet 2024, la Métropole a délibéré sa stratégie d'intervention pour relever les défis d'une attractivité commerciale durable sur le territoire. Cette délibération réaffirme l'engagement quotidien de la Métropole aux côtés des commerçants, pour faire face aux moments difficiles comme pour accompagner leur développement sur le long terme. Cet accompagnement, en lien avec les partenaires de la Métropole, couvre toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de sa création à son développement. En complément, des subventions visent à soutenir l'activité des commerçants tout en accélérant la transition écologique. La Métropole a ainsi investi plus de 6,1 M€ depuis 2016 pour accompagner plus de 1 200 commerçants dans leurs investissements, avec une aide moyenne de 5 000 € par bénéficiaire. Cet engagement s'est également traduit par le versement de près de 2 millions d'euros d'aides aux entreprises durant la crise sanitaire du Covid-19, ainsi que par une enveloppe de 360 000 € destinée à soutenir la réparation des devantures commerciales endommagées à la suite des émeutes de juin 2023 (54 commerces aidés).

En parallèle, la Métropole pilote les stratégies de dynamisation commerciale et artisanale, soutient les unions commerciales, anime un observatoire des rez-de-chaussée commerciaux pour suivre l'évolution des polarités commerciales. Enfin la Métropole accompagne les communes dans leurs projets urbains ayant une dimension commerciale par la réalisation d'études dédiées.

En marge des mobilisations du samedi 17 octobre 2026, des violences urbaines ont occasionné d'importants dégâts matériels, affectant particulièrement les commerces, l'espace public et le mobilier urbain (abribus...), ainsi que les véhicules de particuliers et de la coopérative d'autopartage Citiz AURA ou encore le service de trottinettes et vélos en libre-service.

Sur le territoire de la Métropole, au 19 octobre 2026, ce sont plus de 100 commerces dont les devantures ont été endommagées, avec pour certains l'impossibilité de reprendre leur activité, en très grande majorité dans le centre-ville de Grenoble.

Aussi, dans la continuité de son action en soutien au commerce de proximité, Grenoble-Alpes Métropole souhaite mettre en place, le plus rapidement possible, une aide exceptionnelle à destination des commerçants et artisans de son territoire. Cette aide peut venir en complément d'éventuelles aides d'urgence de l'État, de la Région et des chambres consulaires… Elle est ciblée uniquement sur la réparation des vitrines et devantures dégradées, au titre des aides en matière d'immobilier d'entreprise que peut accorder la Métropole conformément aux dispositions du CGCT. Cette aide ne vient pas compenser les pertes d'exploitation et de stock qui ne relèvent pas de la compétence de la Métropole.

L'aide est rendue particulièrement urgente par la nécessité pour les commerçants touchés de faire réparer et de mieux sécuriser leurs vitrines et rideaux métalliques et permettre ainsi une reprise la plus rapide possible de l'activité.

Elle s'inscrit dans une approche plus globale et de moyen terme de redynamisation des centres-villes commerciaux qui sera développée dans le mandat.

Cette aide est également destinée aux commerçants et artisans dont la devanture a été endommagée lors des évènements qui se sont déroulés à compter du 28 septembre 2026, date des premières mobilisations lycéennes.

Les Très Petites Entreprises (TPE) et les Petites et Moyennes Entreprises (PME), inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Registre des Métiers (RM), et exploitant un établissement sur le territoire métropolitain sont éligibles à cette aide exceptionnelle.

Cette aide exceptionnelle prend la forme d'une subvention forfaitaire allant de 3 000 € à 10 000 € par entreprise selon les paliers suivants :

- 1 vitrine ou un rideau métallique dégradé : aide de 3 000 €
- 2 vitrines ou rideaux métalliques dégradés : aide de 6 000 €
- 3 vitrines ou rideaux métalliques dégradés et plus : aide de 10 000 €.

Ce dispositif prendra fin le 31 décembre 2026.

Afin de simplifier les demandes pour les entreprises et de garantir des délais courts d'instruction et de versement de la subvention, il est demandé au chef d'entreprise de remplir un dossier et de fournir des pièces justificatives faciles à produire (copie du dépôt de plainte, photos des dégradations, KBIS).

Par ailleurs, afin de laisser le temps aux entrepreneurs de réaliser leurs démarches auprès des divers organismes, les demandes de subvention peuvent être déposées auprès de la direction du développement économique de Grenoble-Alpes Métropole jusqu'au 31 janvier 2027.

Le règlement d'attribution de ce dispositif d'aide est annexé à la présente délibération.

Il s'inscrit dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprise des collectivités territoriales prévues par l'article L.1511-3 du code général des collectivités territoriales, qui soumet le versement de cette aide à la signature d'une convention.

Il est proposé au Conseil métropolitain de déléguer au Président l'attribution de ces aides et la conclusion des conventions afférentes.

Compte tenu du nombre d'établissements touchés par ces dégradations, l'impact budgétaire de cette mesure est estimé à un maximum de 500 000 €, imputés en dépenses d'investissement.

La délibération DL06022026004 du 6 Février 2026 relative à l'approbation du budget primitif 2026 du budget principal, conformément à l'article L5210-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), autorise les mouvements de crédits entre chapitres. Eu égard au contexte exceptionnel de ce dispositif d'aides d'urgence, il est proposé à titre dérogatoire au règlement budgétaire et financier adopté le 19 juin 2026, d'autoriser les virements de crédits entre AP/CP relevant de programmes différents sous condition de l'équilibre financier du budget supplémentaire adopté le 25 septembre 2026. Ces crédits sont prioritairement redéployés au sein de la politique de développement économique.
Les virements de crédits réalisés dans ce cadre font l'objet de décisions du Président. Le Président informe le Conseil métropolitain des mouvements de crédits effectués lors de la plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil métropolitain :

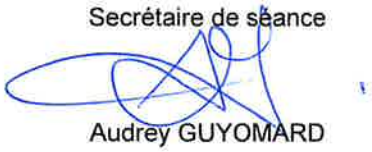
- Approuve le dispositif d'aide exceptionnelle aux commerçants et artisans établis sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole dont les devantures ont été endommagées sur la période du 28 septembre au 31 décembre 2026 inclus tel que décrit ci-dessus,
- Approuve le règlement de ce dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise tel qu'annexé,
- Autorise une dérogation exceptionnelle au règlement budgétaire et financier de Grenoble-Alpes Métropole permettant de réaliser des virements de crédits d'investissement entre programmes différents pour l'exécution de ce dispositif,
- Délègue au Président la capacité de procéder à ces virements de crédit par décision, uniquement dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif,
- Délègue au Président l'attribution des aides aux commerçants dans le cadre de dispositif exceptionnel ainsi que la conclusion des conventions afférentes.

Conclusions adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président Guillaume LISSY: Je vous en remercie. Merci pour nos commerçants. La séance est évidemment levée.

La séance est levée à 13h36

Secrétaire de séance



Audrey GUYOMARD

Président de Grenoble-Alpes Métropole

Guillaume LISSY

